

PREMIER MINISTRE

DELEGATION GENERALE A L'INFORMATIQUE

01 B.P. 1332 OUAGADOUGOU 01

Tél. : (226) 32 48 88 / Fax. : (226) 31 83 50

BURKINA FASO

UNITE - PROGRES - JUSTICE



**Stratégie d'opérationnalisation
du plan de développement de l'infrastructure nationale
d'information et de communication**

- o -

**Annexe E
Fiches de programmes et projets**

Elaborée avec le concours de la Banque Mondiale et du PNUD

Adopté par le Conseil des Ministres du 13 octobre 2004



PREMIER MINISTERE

DELEGATION GENERALE A L'INFORMATIQUE

01 B.P. 1332 OUAGADOUGOU 01

Tél. : (226) 32 48 88 / Fax. : (226) 31 83 50

BURKINA FASO

UNITE - PROGRES - JUSTICE



**Stratégie d'opérationnalisation
du plan de développement de l'infrastructure nationale
d'information et de communication**

- o -

**Annexe E
Fiches de programmes et projets**

Elaborée avec le concours de la Banque Mondiale et du PNUD

Adopté par le Conseil des Ministres du 13 octobre 2004



TABLE DES MATIERES

1. Préambule	3
2. Les six (6) programmes structurants	5
2.1. Le programme de mise en place de la plate-forme e-gouvernement.....	5
2.2. Le programme de mise en place de la plate-forme e-éducation	15
2.3. Le programme de mise en place de la plate-forme « e-santé et protection sociale des pauvres ».....	21
2.4. Le programme de mise en place de la plate-forme e-services pour le développement du monde rural	27
2.5. Le programme de mise en place de la plate-forme e-commerce	36
2.6. Le programme de création d'un environnement propice à la mobilisation du potentiel des NTIC et au développement des e-emplois : cadre légal et réglementaire, infrastructures de base, expertise locale et PNCD.....	43
3. Les huit (8) projets prioritaires transversaux.....	53
3.1. La mise en place du cadre politique et institutionnel	53
3.2. La sensibilisation et le renforcement des e-capacités des composantes de la société ..	58
3.3. La mise en place du cadre juridique & de la politique nationale de sécurité	61
3.4. Le renforcement de l'expertise nationale et le développement des e-emplois et d'une industrie locale basée sur les technologies de l'information et de la communication..	65
3.5. La mise en œuvre du Programme National de Communication pour le Développement (PNCD) et la couverture radiophonique et télévisuelle du territoire national	70
3.6. La mise en place du réseau public voix & données à large bande, étendu aux zones rurales	76
3.7. La mise en place d'un réseau convergent voix & données de l'Administration à l'échelle nationale.....	79
3.8. La mise en place des accès communautaires et/ou partagés.....	83
4. Synthèse de l'évaluation financière des besoins pour la période 2004-2006 	86

1. Préambule

Pour les pays en développement comme le Burkina Faso, les problèmes qu'il faut surmonter afin que les technologies de l'information et de la communication puissent constituer un puissant levier du développement sont multiples et multiformes. Ces problèmes sont d'ordre technologique parce que liés à l'insuffisance, à l'inadéquation et au coût d'accès des infrastructures de base, mais aussi d'ordre culturel, parce que liés à des considérations linguistiques, à l'insuffisance du niveau de formation des populations et à la faible capacité de mobilisation du potentiel de ces technologies.

Dans ces pays, plus de 80% des hommes et des femmes vivent en zone rurale, loin des technologies numériques et sans possibilité pour accéder à Internet ou pour trouver sur Internet des contenus dans leurs langues maternelles. Si rien n'est fait pour changer cette situation, l'inégalité d'accès aux capacités de développement offertes par ces technologies amplifiera de façon irréversible l'exclusion économique et l'exclusion sociale dans le monde.

Pour remédier à ce risque de marginaliser encore plus les pays les plus pauvres de la planète, il est urgent de passer de cet état de fait à un état plus équitable et plus propice à un développement inclusif, harmonieux et durable en faisant jouer la solidarité numérique.

Il est heureux de constater qu'aujourd'hui l'offre technologique est devenue plus accessible et plus économiquement rentable et qu'elle peut maintenant permettre aux pays les moins avancés de s'insérer dans la société de l'information plus rapidement, en sautant des étapes, afin de bénéficier sans attendre des effets positifs de ces nouvelles technologies. Les besoins de financement demeurent cependant, dans la plupart des cas, au-dessus des moyens de ces pays. Toutefois, dans le cadre de partenariats public / privé d'un type nouveau, les industriels du secteur pourraient trouver un intérêt à financer et à accompagner, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, la mise en œuvre de plans de développement cohérents dont le retour sur investissement serait assuré.

L'édification d'une société mondiale de l'information inclusive, telle que projetée dans la Déclaration de Principes et dans le Plan d'action adoptés lors du Sommet Mondial sur la Société de l'Information qui s'est tenue à Genève du 10 au 12 décembre 2003, ne deviendra une réalité que si les acteurs concernés parviennent à définir ensemble de telles modalités, afin de transformer la fracture numérique en opportunités numériques et de fonder ainsi la solidarité numérique sur des intérêts réciproques.

A la suite de la réforme du secteur des télécommunications qu'il a entreprise, le Burkina Faso a élaboré une stratégie nationale pour son entrée dans la société et l'économie de l'information et du savoir. Cette stratégie vise l'opérationnalisation du Plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication adopté par le Gouvernement en 2000. Elle est en parfaite cohérence avec la Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté et la Déclaration de Principes et le Plan d'action adoptés lors du Sommet Mondial sur la Société de l'Information. Elle a pour ambitions :

- d'assurer la promotion des technologies de l'information et de la communication en tant que puissant levier pouvant faciliter l'atteinte des objectifs de bonne gouvernance et de lutte contre la pauvreté
- et de garantir en conséquence la diffusion de ces technologies dans toute la société, leur accessibilité et leur appropriation par toutes les couches sociales et la mobilisation de leur potentiel au profit des stratégies nationales de développement.

La mise en œuvre de cette stratégie nationale entend accorder une place importante à la promotion du partenariat secteur public, secteur privé et société civile et au renforcement de la coopération internationale, afin de parvenir à une gouvernance partagée pouvant favoriser la mobilisation de toutes les énergies disponibles en faveur de la diffusion et de l'utilisation effective de ces technologies.

D'ores et déjà, la nécessité de mobiliser le potentiel de ces technologies en faveur du développement économique et social a été retenue dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté révisé, comme un principe directeur et transversal.

Le présent document a pour ambition de traduire dans ce cadre la stratégie d'opérationnalisation du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication en programmes opérationnels structurants et cohérents, susceptibles de faciliter :

- le dialogue politique et la mobilisation en faveur de la prise en compte du potentiel des technologies de l'information au niveau des politiques sectorielles de développement ;
- la fixation des objectifs à atteindre à court, moyen et long terme ;
- la recherche de partenariat pour la mise en place effective des plateformes technologiques dont le pays a besoin pour solutionner efficacement et durablement ses problèmes de développement afin de se donner le maximum de chances pour l'atteinte des objectifs du Millénaire ;
- l'appropriation de ses plateformes par toutes les composantes de la société.

Ce document s'articule en conséquence autour de :

- six (6) programmes structurants qui visent une démarche participative et un mouvement d'ensemble cohérent pouvant permettre d'assurer progressivement une appropriation et une large diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société et la mobilisation de leur potentiel au service du développement global du Burkina Faso
- et huit (8) projets prioritaires transversaux pouvant permettre de réunir les préalables pour la réussite de ces programmes.

Les besoins identifiés pour les trois premières années de mise en œuvre de ces programmes et projets (non compris les investissements attendus des opérateurs de télécommunications qui sont estimés à 150 milliards de Fcfa) s'élèvent à 44,578 milliards de Fcfa dont 31 milliards restent encore à mobiliser.

2. Les six (6) programmes structurants

2.1. Le programme de mise en place de la plate-forme e-gouvernement

2.1.1. Nature du programme

Mise en place d'applications et de services de base de la société et de l'économie de l'information.

2.1.2. Objectifs

Ce programme s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication. Il vise le renforcement et la généralisation de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication au sein de l'Administration avec comme objectifs spécifiques :

- Améliorer grâce aux NTIC l'efficacité du personnel de l'Administration ;
- Informatiser les procédures de travail de l'administration et mettre en ligne les services destinés aux citoyens, aux entreprises et aux partenaires afin : (1) d'améliorer l'efficacité et les performances de l'administration, (2) d'améliorer l'accès aux services offerts par l'administration et la qualité des interactions avec les citoyens et les milieux commerciaux et industriels, (3) d'améliorer les recettes, (4) d'améliorer la transparence et le contrôle dans la gestion budgétaire et comptable et la gestion de l'aide financière internationale, (5) d'améliorer la gestion du personnel, (6) de garantir l'intégrité, l'effectivité de l'obligation de rendre compte et de lutter plus efficacement contre la corruption, (7) d'améliorer en conséquence l'efficacité du système économique et dégager ainsi des ressources pour les investissements sociaux grâce à une amélioration des recettes et à une réduction et stabilisation des charges de fonctionnement de l'Etat ;
- Renforcer grâce aux NTIC les instruments et mécanismes de gestion de l'économie et mettre à temps à la disposition des organes de contrôle et de pilotage de l'économie des informations fiables afin d'améliorer la rationalité et la pertinence des prises de décision et l'efficacité des investissements publics ;
- Renforcer et crédibiliser grâce aux NTIC les processus électoraux.
- Améliorer grâce aux NTIC la visibilité de l'action gouvernementale ;
- Renforcer les capacités et améliorer la visibilité du parlement, des organes consultatifs et de médiation grâce aux NTIC ;
- Renforcer grâce aux NTIC les capacités des organes de lutte contre la corruption ;
- Renforcer grâce aux NTIC les capacités et l'efficacité de l'appareil judiciaire (Tribunaux, Police, Gendarmerie, brigade des sapeurs pompiers, Haute Autorité du Contrôle de l'Importation des Armes et de leur Utilisation (HACIAU), Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération des Armes Légères (CNLPAL)) ;

- Améliorer grâce aux NTIC la visibilité des collectivités locales et des actions en faveur du développement, la gestion des parcelles et de l'aménagement du cadre de vie, la transparence et le contrôle de la gestion budgétaire et comptable, la gestion de l'aide financière internationale, la lutte contre la corruption, l'accès aux services offerts par l'administration locale et les performances de cette administration afin de réduire le coût de fonctionnement ;
- Renforcer grâce aux NTIC les instruments et mécanismes de gouvernance et de gestion de l'économie locale ;
- Renforcer les capacités et améliorer la visibilité des représentations diplomatiques du Burkina Faso à l'étranger grâce aux NTIC ;
- Rationaliser l'acquisition, le renouvellement et la maintenance des équipements et systèmes informatiques de l'Administration afin de garantir la durée de vie de ces équipements et systèmes et de réaliser des économies d'échelle.

De façon plus concrète il s'agira :

- de poursuivre le déploiement à l'échelle nationale d'outils informatiques pour le renforcement des capacités nationales de gestion des ressources financières, humaines et matérielles afin de parvenir dans le cadre de la bonne gouvernance à une gestion transparente, cohérente et intégrée sur toute l'étendue du territoire (y compris dans les établissements publics à gestion autonome) ;
- de mettre en place un entrepôt de données socio-économiques à même de renforcer les capacités nationales de gestion de l'économie et de l'environnement ;
- de poursuivre le déploiement à l'échelle nationale d'outils informatiques dans les services de la Police Nationale, de la Gendarmerie, des Tribunaux de Grandes Instances et dans les Administrations des Communes afin d'améliorer l'efficacité de l'appareil judiciaire et la gestion de l'Etat Civil, des cartes d'identités et du fichier électoral ;
- de poursuivre la mise en ligne de façon concertée et cohérente des informations d'utilité publique et des services et transactions destinés aux citoyens et aux entreprises.

2.1.3. Contexte et justification

Au cours du 1^{er} plan national de bonne gouvernance, les Institutions mises en place et les réformes entreprises ont permis une avancée significative en matière de gouvernance politique, administrative, économique et locale.

Il s'agit ici d'une part de consolider cet acquis en donnant à l'Etat les moyens objectifs de jouer pleinement son rôle dans la mise en œuvre de ces réformes, notamment en renforçant ses capacités et ses moyens d'action et d'autre part de mettre en place une organisation du travail qui s'appuie sur un paradigme qui permettra de réduire progressivement les charges de fonctionnement et de dégager des ressources pour les investissements publics.

2.1.4. Résultats attendus

La mise en œuvre du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication pour le développement humain avec un impact significatif sur :

- les objectifs de bonne gouvernance ;
- la mise en œuvre de la décentralisation ;
- la modernisation et à l'amélioration de l'efficacité et de la transparence de l'Administration et des Institutions.

2.1.5. Activités à mener

Elles visent à renforcer les projets déjà initiés et à initialiser de nouveaux, dans un mouvement d'ensemble cohérent, inclusif et en conformité avec les objectifs du CSLP.

Ces activités doivent principalement concourir à :

- la mise place du Comité Sectoriel de Pilotage du programme ;
- la définition de la vision du Burkina Faso sur la mise en place d'un gouvernement électronique ;
- la réalisation d'une étude économique qui fait ressortir ce que le pays pourrait tirer s'il assurait sa transition vers une telle vision et ce que cela pourrait lui coûter ;
- l'identification des principaux obstacles et des principaux atouts pour la généralisation de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication au niveau des structures étatiques ;
- la formulation des recommandations pouvant permettre de lever ces obstacles et de prendre en compte les politiques de convergence de l'UEMOA ;
- l'élaboration d'un programme cohérent, réaliste et réalisable pour la mise en place d'une plate-forme « e-gouvernement » ;
- la prise en compte de ce programme dans les politiques sectorielles et projets de développement ;
- l'élaboration et l'adoption d'un livre blanc sur la modernisation et la mise en ligne de l'Administration ;
- l'élaboration et l'adoption d'un livre blanc sur la gestion du personnel technique et sur le développement d'un partenariat avec le secteur privé.

2.1.6. Acquis

a) **Concernant la mise en place d'une infrastructure pouvant permettre d'apporter une réponse économiquement viable et durable aux besoins présents et futurs de communication et d'échange de données avec et au sein de l'Administration**

- Existence d'une étude pour la mise en place d'un réseau convergeant voix et données à l'échelle nationale afin de répondre de façon cohérente et économique, dans le cadre de la mise en place de plate-formes e-gouvernement, e-éducation et e-santé, aux besoins présents

et futurs de l'administration en terme d'infrastructure moderne de communication et d'échange de données ;

- Existence de l'épine dorsale du réseau national Internet reliant Ouagadougou à 5 autres villes par des liaisons à 2 Mbits/sec : Bobo-Dioulasso (la capitale économique dans l'ouest du pays), Koudougou (au centre ouest), Kaya (au centre nord), Ouahigouya (au nord) et Fada N'Gourma (à l'est) ; cette épine dorsale est connectée à l'international à :

- Ouagadougou (12 Mbits/sec pour la liaison descendante et à 6 Mbits/sec pour la liaison montante),
- Bobo-Dioulasso (2 Mbits/sec pour la liaison descendante et à 256 kbits/sec pour la liaison montante),
- Kaya (256 kbits/sec pour la liaison descendante et à 64 kbits/sec pour la liaison montante),

soit au total 14,256 Mbits/sec pour la liaison descendante et à 6,320 Mbits/sec pour la liaison montante ;

- Existence d'un Intranet de l'administration à Ouagadougou (raccordé à l'épine dorsale du réseau Internet à 512 Kbits/sec) offrant un accès sécurisé à Internet à 13 structures gouvernementales à travers une connexion radio ou fibre optique (Présidence du Faso, Premier Ministère, Assemblée Nationale, Conseil Economique et Social, Ministère des Affaires Etrangères, Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, Inforoutes Communales, Ministère de la Santé, Ministère chargé des Relations avec le Parlement, Secrétariat Général du Gouvernement, Agence d'Information du Burkina, Télévision Nationale du Burkina, FESPACO) et à plus de 1 750 fonctionnaires par accès distant à travers 32 lignes commutées ;
- Existence d'un réseau FDDI en fibre optique reliant une trentaine de bâtiments dans la zone administrative de Ouagadougou pour permettre le déploiement des applications informatiques interministérielles ;
- Existence d'un réseau interurbain reliant les services du Trésor Public dans 12 villes afin de permettre une gestion informatisée de la comptabilité de l'Etat ;
- Existence de 6 fournisseurs d'accès à Internet (non compris la DELGI) offrant un total de 742 lignes commutées pour les accès distants et comptant au total 6 950 abonnements, pouvant permettre l'accès aux informations et aux services mis en ligne par l'administration ;
- Existence de cybercafés gérés par le privé et les associations, de centres multimédias gérés par les collectivités locales, de cyberpostes et de deux cyberkiosques mis en place par la SONAPOST pouvant permettre l'accès aux informations et aux services mis en ligne par l'administration.

b) Concernant l'Amélioration grâce aux NTIC de l'efficacité, de la transparence et de la qualité des services rendus par l'administration centrale et décentralisée (gestion des ressources humaines et financières, mise en ligne des services, ...)

- Prise en compte en compte de la nécessité de la promotion des technologies de l'information dans le « Plan national de bonne

- gouvernance » en cours de révision ;
- Existence d'un « Plan national de renforcement de la gestion budgétaire (PRGB) » reposant entre autres sur la mobilisation du potentiel des technologies de l'information ;
 - Existence et déploiement effectif de plusieurs applications informatiques d'envergure pour le renforcement des capacités de gestion de l'administration :
 - circuit intégré de la dépense (CID),
 - système de gestion automatisé de la dette publique (SYGADE),
 - système intégré pour la gestion administrative et salariale du personnel de l'Etat (SIGASPE),
 - système de gestion des opérations en douane (SYDONIA),
 - système de gestion des dépôts de fonds (SGDF),
 - comptabilité intégrée de l'Etat (CIE),
 - système de gestion informatisée des cartes grises et permis de conduire ;
 - Existence du projet d'informatisation de la gestion des recettes fiscales initié par la Direction Générale des Impôts et du projet de mise en place du « circuit intégré de la recette » (CIR) à l'image du « circuit de la dépense » (CID) (prévu dans le PRGB) ;
 - Existence d'un système informatique pour la gestion de la comptabilité administrative (dépenses et recettes) des communes déployé dans 10 communes ;
 - Mise en ligne de l'Administration à travers la réalisation d'un site web pour chaque département ministériel et institution présentant de façon harmonisée : les missions et l'organisation du ministère ou de l'institution, les politiques et plans de développement sectoriels, l'actualité, les informations les plus utiles et les plus sollicitées par les citoyens, les entreprises et les partenaires au développement, relatives notamment aux emplois, aux recrutements, aux formations et aux procédures administratives (c.f. <http://www.primature.gov.bf>) ;
 - Existence d'un site portail des collectivités locales (c.f. <http://www.inforoute-communale.gov.bf>) ;
 - Mise en ligne du journal officiel (c.f. : <http://www.legiburkina.bf>).

c) Concernant le Renforcement des capacités de gestion de l'économie

- Existence du projet de développement du « Système statistique national » ;
- Existence d'un système national de gestion des données statistiques de l'enseignement de base ;
- Existence d'un système national d'information sanitaire (SNIS) ;
- Existence du Système National d'Information Environnemental (SNIE) au niveau du Ministère de l'environnement et du cadre de vie ;
- Existence du Système National d'Information sur les Sciences de la Terre (SNIST) du Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie ;
- Existence du projet de renforcement des capacités sur la gestion des mines et du secteur de l'environnement (PRECAGEME) au niveau du Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie ;

- Existence de la composante « Espace de Navigation et d'Information sur la Géologie, les Mines et l'Environnement » (ENIGME) du projet de Renforcement des Capacités Nationales pour la Gestion des Mines et du secteur de l'Environnement (PRECAGEME) ;
- Existence d'un projet pour la mise en place d'un Système national d'information sur la sécurité alimentaire.

d) Concernant le Renforcement de l'Etat de droit et des capacités de l'appareil judiciaire (Etat-civil, gestion des pièces d'identités, gestion des procédures judiciaires, ...)

- Existence d'un « Plan national de réforme de la justice » prévoyant le renforcement des capacités de l'appareil judiciaire grâce aux technologies de l'information ;
- Existence et mise en exploitation de la chaîne pénale au niveau du Palais de Justice de Ouagadougou et existence des autres chaînes (civile, administrative et commerciale) ;
- Existence et mise en exploitation à la gendarmerie, d'un système de gestion de l'information sur la lutte contre le grand banditisme
- Existence d'un système informatique pour la gestion de l'Etat Civil déployé dans 14 communes ;
- Existence d'un système informatique pour la gestion des passeports ;
- Existence du projet d'informatisation du système d'émission et de contrôle des cartes d'identité ;
- Existence du projet d'informatisation de la liste électorale de la CENI.

2.1.7. Financement déjà acquis

Montant : 70 000 \$US

Source de financement : BM (Projet pour la compétitivité et le développement des entreprises)

Activités financées : Plan d'action sectoriel, livres blancs

Montant : 290 000 \$US

Source de financement : PNUD (Programme d'appui à la promotion des NTIC)

Activités financées : Mise en ligne de l'Administration

Montant : 75 000 \$US

Source de financement : PNUD (Programme d'appui à la promotion des NTIC)

Activités financées : Renforcement des capacités et amélioration de la visibilité du parlement

Montant : 0 \$US

Source de financement : PNUD (PRGE)

Activités financées : Entrepôt de données socio-économiques

Montant : 300 000 000 FCFA

Source de financement : UE (Projet d'appui au processus démocratique, à l'état de droit et à la bonne gouvernance)

Activités financées : Informatisation des TGI

Montant : 750 000 000 FCFA (945 308 UC)

Source de financement : BAD (Projet d'appui à la bonne gouvernance)

Activités financées : Informatisation Haute Autorité de coordination de la lutte contre la corruption (6770 UC), Cours des Comptes (47 650 UC), IGE (42 725 UC), IGF (32 355 UC), TGI (175 979 UC), Observatoire de la Bonne Gouvernance (10 540 UC), Secrétariat Exécutif de la Bonne Gouvernance (31 885 UC), SGG-CM (115 000 UC), DG-COOP (24 140 UC), DCEI (45 500 UC), Fonds Commun Structures de Base (23 553 UC), STC-PDES (72 010 UC), Mairies (230 754 UC), Observatoire Pauvreté (20 310 UC), MFPRE (75 050 UC)

2.1.8. Coût total estimatif recherché

4 milliards de FCFA

2.1.9. Période ou délai d'exécution

2004 – 2006

2.1.10. Indicateurs objectivement vérifiables

- Le pourcentage du personnel de l'Administration (et en particulier de femmes) ayant un passeport NTIC ;
- Le nombre de forums électroniques et de liste de diffusion fonctionnels au niveau de l'Administration ;
- L'existence de points d'accès collectifs à Internet dans les services de l'Administration (notamment au niveau des services de documentation) ;
- L'existence d'un système intégré et pleinement opérationnel pour la gestion administrative et salariale du personnel de l'Etat ;
- L'existence d'un système intégré et pleinement opérationnel pour la gestion transparente, sur toute l'étendu du territoire, des ressources financières publiques (recettes et dépenses de l'Etat, des collectivités locales, des entreprises publiques) ;
- Le pourcentage de procédures touchées par l'informatisation ;
- L'existence d'un entrepôt de données socio-économiques à l'INSD relié aux entrepôts de données sectoriels et des collectivités locales ;
- Le pourcentage d'indicateurs socio-économiques calculés automatiquement et en ligne grâce à l'informatisation ;
- L'existence, dans chaque institution et département ministériel et dans chaque collectivité locale, d'une politique de communication qui encourage notamment la participation des citoyens et des organisations de la société civile aux prises de décision ;
- L'existence d'un site WEB régulièrement mis à jour par ministère sur les politiques et plans d'action de développement du Gouvernement et sur les services offerts et l'actualité dans le département ministériel ;
- L'existence d'un site portail sur les démarches administratives et les formulaires en ligne ;

- Le pourcentage de procédures et services mis en ligne ;
- L'existence d'un site portail pour l'accès aux références bibliographiques des études, rapports et ouvrages gérés par la Direction Centrale des archives nationales et dans les différents centres de documentation afin de faciliter l'accès à la littérature grise qui existe au sein de l'administration ;
- Le pourcentage des acteurs du parlement, des organes consultatifs et de médiation (et en particulier de femmes) ayant un passeport NTIC ;
- L'existence d'un site WEB régulièrement mis à jour pour chacune de ces Institutions ;
- L'existence de points d'accès à Internet dans chacune de ces Institutions ;
- L'existence de systèmes informatiques pour l'amélioration de la gestion et de l'efficacité de chacune de ces Institutions ;
- Le pourcentage des acteurs de l'appareil judiciaire - justice, police, gendarmerie - (et en particulier de femmes) ayant un passeport NTIC ;
- L'existence de systèmes informatiques intégrés pour les institutions judiciaires, la Police, la Gendarmerie et la brigade des sapeurs pompiers (chaînes pénale, civile, commerciale et administrative ; système de gestion de l'information pour la lutte contre le grand banditisme ; gestion du casier judiciaire ; etc.) ;
- L'existence d'un système informatique intégré pour la gestion de la circulation des armes par la Haute Autorité du Contrôle de l'Importation des Armes et de leur Utilisation (HACIAU) et par la Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération des Armes Légères (CNLPAL) ;
- L'existence d'un système intégré pour la gestion de l'Etat Civil, du certificat de nationalité, des cartes d'identité et des passeports ;
- L'existence de points d'accès à Internet dans les Institutions judiciaires ;
- Le pourcentage du personnel des représentations diplomatiques du Burkina Faso à l'étranger (et en particulier de femmes) ayant un passeport NTIC ;
- L'existence d'une politique de communication dans chaque ambassade ;
- L'existence d'un site WEB régulièrement mis à jour pour chaque ambassade ;
- L'existence de points d'accès à Internet dans chaque ambassade ;
- L'existence de systèmes informatiques pour l'amélioration de la gestion et de l'efficacité de chaque ambassade.
- Le pourcentage du personnel des organes de lutte contre la corruption (et en particulier de femmes) ayant un passeport NTIC ;
- L'existence au niveau des organes de lutte contre la corruption de points d'accès à Internet et aux systèmes intégrés de gestion des ressources financières et humaines de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics ;
- L'existence d'un observatoire sur la corruption accessible sur Internet ;
- Le pourcentage du personnel des collectivités locales (et en particulier de femmes) ayant un passeport NTIC ;
- L'existence d'un site WEB régulièrement mis à jour pour chaque collectivité locale ;
- Le pourcentage de procédures touchées par l'informatisation dans les collectivités locales ;
- Le pourcentage de procédures et services mis en ligne dans les collectivités locales ;
- L'existence de points d'accès à Internet dans chaque collectivité locale.

2.1.11. Données institutionnelles et organisationnelles du programme

Ce programme sera coordonné par le Comité Sectoriel de Pilotage « e-gouvernement » co-présidé par le Ministre chargé de la Réforme de l'Etat, le Ministre chargé des Finances et le Ministre chargé de l'Economie. Ce Comité comprendra :

- la Présidence du Faso ;
- le Premier Ministère ;
- l'Assemblée Nationale ;
- la Grande Chancellerie ;
- le Médiateur du Faso ;
- le Conseil Economique et Social ;
- le Conseil Supérieur de l'Information ;
- le Conseil Constitutionnel ;
- la Cour de Cassation ;
- la Cour des Comptes ;
- la Cour d'Etat ;
- la Commission Electorale Nationale Indépendante ;
- le Ministre chargé de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ;
- le Ministre chargé de la Justice ;
- le Ministre chargé de la Sécurité ;
- le Ministre chargé de la Défense ;
- le Ministre chargé de la Promotion des Droits Humains ;
- le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale ;
- le Secrétaire Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres ;
- Ministère des Enseignements Secondaire Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Ministère chargé des Relations avec le Parlement ;
- le Ministre des Postes et Télécommunication ;
- le Ministre de l'Information ;
- le Délégué Général à l'Informatique ;
- l'Inspection Générale d'Etat ;
- la Haute Autorité de la Coordination de la Lutte contre la Corruption ;
- le Secrétaire Exécutif de la Bonne Gouvernance ;
- les représentants des prestataires de services ;
- les Présidents des Comités de Pilotage des grandes applications ;
- les représentants du secteur privé ;
- les représentants des partenaires au développement ;
- les représentants de la société civile.

Ce Comité se réunira une fois par an pour examiner les rapports d'activités (bilan et perspectives) présentés par les Présidents des Comités de Pilotage des grandes applications.

Sa gestion sera assurée par une structure de projet.

2.1.12. Structures responsables ou chefs de file

- Ministère chargé de la Réforme de l'Etat ;
- Ministère chargé des Finances ;
- Ministère chargé de l'Economie.

2.1.13. Structures partenaires

- Ministère chargé de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ;
- Ministère chargé de la Justice ;
- Ministère chargé de la Sécurité ;
- Ministère chargé de la Défense ;
- Ministère chargé de la Promotion des Droits Humains ;
- Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale ;
- Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres ;
- Ministère des Enseignements Secondaire Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Ministère des Postes et Télécommunication ;
- Ministère de l'Information ;
- Délégation Générale à l'Informatique ;
- Secrétariat Exécutif de la Bonne Gouvernance ;
- les prestataires de services ;
- les représentants du secteur privé ;
- les organisations de la société civile ;
- les partenaires au développement.

2.2. Le programme de mise en place de la plate-forme e-éducation

2.2.1. Nature du programme

Mise en place d'applications et de services de base de la société et de l'économie de l'information et du savoir.

2.2.2. Objectifs

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication. Il vise l'amélioration et la diversification des canaux d'accès au savoir et à l'information scientifique et technique afin d'apporter une meilleure réponse à la demande éducative et de renforcer les capacités des chercheurs.

De façon plus spécifique, ce programme doit contribuer à :

- Renforcer le RENER (Réseau National pour l'Education et la Recherche) par : (1) l'interconnexion de tous les acteurs du système éducatif et de la recherche scientifique, (2) le renforcement et/ou la mise en place de points d'accès à Internet dans les structures administratives, universités, lycées, établissements de formation professionnelle et centres de recherche ;
- Améliorer grâce aux NTIC la gestion du système éducatif, notamment par :
 - l'informatisation de la gestion des ressources humaines et financières ;
 - l'informatisation de la gestion des examens et concours nationaux et de la scolarité dans les lycées, universités et établissements de formation professionnelle ;
 - l'informatisation de la gestion des statistiques scolaires.
- Renforcer grâce aux NTIC les capacités des formateurs et des chercheurs ;
- Créer une offre de formation (formelle et non formelle) par les moyens électroniques (radio et télévision éducatives, formation en ligne) et une bibliothèque virtuelle accessibles sur toute l'étendue du territoire afin de démultiplier les canaux d'accès à la formation et au savoir, de faciliter la valorisation et la diffusion de l'information scientifique et technique produite localement ;
- Développer la culture du numérique grâce à l'introduction de l'enseignement (éventuellement théorique) de l'informatique à tous les niveaux du système éducatif ;
- Mettre en place sur toute l'étendue du territoire des centres d'accès communautaires spécialisés pouvant contribuer par des activités parascolaires, notamment de la maternelle à la 3^{ème}, au renforcement de la culture du numérique au niveau de la jeunesse dans le respect des valeurs culturelles et morales du pays ;
- Améliorer les capacités des ressources humaines par la formation continue grâce à l'utilisation des NTIC.

2.2.3. Contexte et justification

La croissance économique ne peut s'obtenir que lorsque les acteurs nationaux qui doivent fournir les intrants de l'économie nationale sont en mesure de répondre aux exigences liées à la qualification des ressources humaines. Ceci nécessite que le système éducatif soit en mesure de mettre sur le marché de l'emploi des personnes qui répondent en quantité et en qualité à ces exigences.

Ce programme trouve sa justification dans le fait que, dans le cadre d'une pédagogie renouvelée, les enseignements primaire, secondaire et supérieur ainsi que la formation continue des cadres peuvent, dans cette perspective, trouver dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication un créneau de promotion prodigieuse grâce aux techniques interactives d'autoformation accompagnée et d'enseignement à distance destinées aux formateurs et aux apprenants. Il y a là des possibilités sérieuses pour faire avancer de façon significative la qualité de l'enseignement mais aussi pour assurer une plus grande couverture de la demande éducative afin de donner au Burkina Faso de meilleures chances pour atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire.

2.2.4. Résultats attendus

La mise en œuvre du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication pour le développement humain avec un impact significatif sur :

- la maîtrise de la gestion du système éducatif ;
- la diversification des canaux d'accès à l'éducation (formelle et non formelle) ;
- l'amélioration du taux de scolarisation et d'alphabétisation ;
- l'amélioration de l'accès à la formation continue ;
- l'amélioration de l'accès à l'information scientifique et technique.

2.2.5. Activités à mener

Ces activités visent à renforcer les projets déjà initiés et à initialiser de nouveaux, dans un mouvement d'ensemble cohérent, inclusif et en conformité avec les objectifs du CSLP.

Ces activités doivent principalement concourir à :

- la mise place d'un Comité Sectoriel de Pilotage du programme ;
- la définition de la vision du Burkina Faso sur la généralisation de l'utilisation des technologies de l'information comme moyen d'accès à l'éducation et à la connaissance ;
- la réalisation d'une étude économique qui fait ressortir ce que le pays pourrait tirer s'il assurait sa transition vers une telle vision et ce que cela pourrait lui coûter ;
- l'identification des principaux obstacles et des principaux atouts pour une refondation du système éducatif basée sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;

- la formulation des recommandations pouvant permettre de lever ces obstacles et de prendre en compte les politiques de convergence de l'UEMOA ;
- l'élaboration d'un programme cohérent, réaliste et réalisable pour la mise en place d'une plate-forme nationale « e-éducation » ;
- la prise en compte de ce programme dans les politiques sectorielles et projets de développement ;
- L'élaboration et l'adoption d'un livre blanc sur l'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le système éducatif national.

2.2.6. Acquis

a) Concernant l'amélioration grâce aux NTIC, de la gestion du système éducatif

- Existence d'un système de gestion des données statistiques de l'enseignement de base ;
- Existence d'un logiciel de gestion des examens et concours (GEXCON) du MESSRS (non encore déployé) ;
- Existence de SIGASPE (Système informatique de Gestion Administrative et Salariale du Personnel de l'Etat) ;
- Existence d'un logiciel de gestion des stocks au MESSRS.

b) Concernant l'amélioration et la diversification, grâce aux NTIC, des canaux d'accès à l'éducation et à l'information scientifique et technique

- Existence du PDDEB ;
- Existence d'une étude pour la mise en place d'un réseau convergeant voix et données à l'échelle nationale afin de répondre de façon cohérente et économique, dans le cadre de la mise en place de plate-formes e-gouvernement, e-éducation et e-santé, aux besoins présents et futurs de l'administration en terme d'infrastructure moderne de communication et d'échange de données ;
- Existence d'une politique conjointe CNRST – Université de Ouagadougou et Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso pour le développement des technologies de l'information ;
- Existence du RENER (Réseau National pour l'Education et la Recherche) ;
- Existence du Programme Pilote Intégré Education VIH/SIDA et NTIC dont l'un des axes stratégiques est le renforcement des capacités fonctionnelles des acteurs de l'éducation par l'utilisation des NTIC. Dans ce cadre le programme vise la mise en place dans 13 DREBA, 8 DPEBA et 6 ENEP/ENSK de centre dotés d'équipement de base et de supports techniques en NTIC ;
- Existence des équipements pour la mise en place d'un réseau de deux salles de télé-enseignement à l'Université de Ouagadougou et à l'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso dans le cadre du RENER ;

- Existence du RESAFAD et d'un projet de mise en réseau des ENEP et de mise en ligne de contenus pédagogiques de l'enseignement primaire ;
- Existence d'un campus numérique à l'Université de Ouagadougou mis en place par l'AUPELF/UREF ;
- Existence d'un centre numérique d'accès à l'information à l'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso mis en place par l'AUPELF/UREF ;
- Existence du projet de mise en place du Centre d'Enseignement à Distance par la Banque Mondiale ;
- Existence du projet Microsoft PARTNERS IN LEARNING ;
- Existence de l'Université Virtuelle Africaine à l'Université de Ouagadougou ;
- Existence d'académies CISCO à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso ;
- Existence d'un Laboratoire des Technologies de l'Information et de la Communication à l'Université de Ouagadougou mis en place par l'Agence de la Francophonie ;
- Existence du projet Worldlink ;
- Existence du projet Teenger de l'IICD ;
- Existence du programme PAGE de la Francophonie ;
- Existence de salles de formation aux outils Bureautiques et à Internet au sein de l'Administration et dans des structures privées et associatives ;
- Existence de la possibilité d'accéder à des formations universitaires (mises en ligne par 18 universités françaises) de type MIAGE et DESS Systèmes réseaux et système d'informations multimédias en vue de renforcer et diversifier la formation des cadres informaticiens ;
- Existence de la possibilité d'accéder, au niveau du RESAFAD, à une formation en ligne débouchant sur un diplôme d'université de communicateur multimédia ;
- Existence de cybercafés gérés par le privé et les associations, de centres multimédias gérés par les collectivités locales, de cyberpostes mis en place par la SONAPOST pouvant permettre l'accès aux formations en ligne.

2.2.7. Financement déjà acquis

Montant : 50 000 \$US

Source de financement : BM (Projet de compétitivité et de développement des entreprises)

Activités financées : Plan d'action sectoriel, livre blanc

Montant : 1 000 000 \$US

Source de financement : PNUD (PC/SEB)

Activités financées : MEBA

Montant : 2 600 000 \$US

Source de financement : BM

Activités financées : Mise en place du Centre d'Enseignement à Distance

2.2.8. Coût total estimatif recherché

2,5 milliards de FCFA

2.2.9. Période ou délai d'exécution

2004 – 2006

2.2.10. Indicateurs objectivement vérifiables

- Le pourcentage des directions centrales, régionales et provinciales, des centres de recherche, des universités, des lycées et des établissements de formation professionnelle connectés à Internet par une liaison à très haut débit ;
- L'existence d'un système national d'informations sur l'éducation accessible sur Internet et sur cédérom ;
- Le pourcentage de formateurs (et en particulier de femmes) ayant un passeport NTIC ;
- Le nombre de sites WEB régulièrement mis à jour offrant des informations en ligne pour les éducateurs ;
- Le nombre de points d'accès à Internet accessibles aux éducateurs ;
- Le nombre de forums électroniques et de liste de diffusion fonctionnels pour les formateurs ;
- Le pourcentage des cours qui s'appuient sur des contenus en ligne ou sur le téléenseignement dans les établissements de formation connectés à Internet ;
- Le nombre de programmes de formation (formelle et non formelle) par la radio et la télévision éducative ;
- L'existence d'un site portail sur l'offre de formations par les moyens électroniques ;
- L'existence de cours d'informatique dans les programmes officiels du primaire et du secondaire ;
- L'existence de cours d'informatique dans les programmes de toutes les filières de formation universitaire et professionnelle ;
- Le pourcentage des communes ayant un centre d'accès communautaire spécialisé réservé aux élèves de la maternelle à la 3^{ème} ;
- Le taux de fréquentation de ces centres d'accès communautaires spécialisés ;
- Le nombre de structures proposant une offre locale de téléenseignement et de formations en ligne accessible aux travailleurs ;
- Le nombre de travailleurs (et en particulier de femmes) formés grâce à cette offre ;
- L'existence d'un site portail sur l'offre de bibliothèques virtuelles ;
- L'existence d'un livre blanc sur l'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le système éducatif national.

2.2.11. Données institutionnelles et organisationnelles du programme

Ce programme sera coordonné par le Comité Sectoriel de Pilotage « e-éducation » co-présidé par le Ministre des Enseignements Secondaire, Supérieur

et de la Recherche Scientifique et le Ministre de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation. Ce Comité Sectoriel comprendra :

- le Ministre chargé des Finances ;
- le Ministre chargé de l'Economie ;
- le Ministre chargé de la Fonction Publique ;
- le Ministre chargé de la Santé ;
- le Ministre chargé de l'Environnement ;
- le Ministre chargé de la Sécurité Sociale ;
- le Ministre chargé des Postes et Télécommunications ;
- le Ministre chargé de l'énergie ;
- le Délégué Général à l'Informatique ;
- les Présidents des Comités de Pilotage des initiatives pour la e-éducation ;
- les représentants du secteur privé ;
- les représentants des prestataires de services ;
- les représentants des partenaires au développement ;
- les représentants des organisations de la société civile.

Ce Comité se réunira une fois par an pour examiner les rapports d'activités (bilan et perspectives) présentés par les Présidents des Comités de Pilotage des initiatives pour la e-éducation.

La gestion du projet sera assurée par une structure de projet.

2.2.12. Structures responsables ou chefs de file

- Ministère des Enseignements Secondaire Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation.

2.2.13. Structures partenaires

- Ministère chargé des Finances ;
- Ministère chargé de l'Economie ;
- Ministère chargé de la Fonction Publique ;
- Ministère chargé de la Santé ;
- Ministère chargé de l'Environnement ;
- Ministère chargé de la Sécurité Sociale ;
- Ministère chargé du Commerce ;
- Ministère des Postes et Télécommunications ;
- Délégation Générale à l'Informatique ;
- les prestataires de services ;
- les représentants du secteur privé ;
- les organisations de la société civile ;
- les partenaires au développement.

2.3. Le programme de mise en place de la plate-forme « e-santé et protection sociale des pauvres »

2.3.1. Nature du programme

Mise en place d'applications et de services de base de la société et de l'économie de l'information et du savoir.

2.3.2. Objectifs

Ce programme s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication. Il vise l'amélioration et la diversification des canaux d'accès aux services de santé et de protection sociale des pauvres.

De façon plus spécifique, ce programme doit contribuer à :

- Améliorer grâce aux NTIC la gestion du système sanitaire, notamment par :
 - l'informatisation de la gestion des ressources humaines et financière dans le secteur de la santé ;
 - l'informatisation de la gestion des formations sanitaires, des centres de recherche, des laboratoires et des pharmacies ;
 - l'informatisation de la gestion du système national d'information sanitaire ;
- Améliorer grâce aux NTIC la gestion du système social, notamment par :
 - l'informatisation de la gestion des ressources humaines et financière dans le domaine de la protection sociale des pauvres ;
 - l'informatisation de la gestion du système national d'information sur la protection sociale des pauvres ;
- Renforcer grâce aux NTIC les capacités et la collaboration du personnel de santé ;
- Renforcer grâce aux NTIC les capacités du personnel chargé de la promotion et de la mise en œuvre de la protection sociale des pauvres ;
- Promouvoir la télésanté et produire, en langues nationales, des contenus multimédias, des revues électroniques et des émissions radiophoniques et télévisées, d'information, de sensibilisation et d'autoformation dans le domaine de la santé publique, de la médecine préventive, de la santé de la reproduction et de l'éducation nutritionnelle, adaptés aux besoins des pauvres, afin de démultiplier les canaux d'accès aux services de santé ;
- Renforcer grâce aux NTIC les capacités nationales de gestion des situations d'urgence ;
- Produire en langues nationales, des contenus multimédias, des revues électroniques et des émissions radiophoniques et télévisées, d'information, de sensibilisation et d'autoformation dans le domaine des mutuelles communautaires, de la lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes, de la lutte contre le trafic et le travail des enfants, de la protection et de la promotion de l'enfant, de l'adolescent, de la famille et des groupes spécifiques (y compris les migrants) ;

- Renforcer grâce aux NTIC les capacités des groupes spécifiques, notamment celui des personnes handicapées.

2.3.3. Contexte et justification

Ce programme trouve sa justification dans le fait que les nouvelles technologies de l'information et de la communication peuvent permettre d'améliorer la gestion du système sanitaire et de protection sociale des pauvres et aussi de trouver de nouvelles solutions à même de contribuer à l'amélioration de l'accès aux services de santé et de protection sociale en particulier pour les pauvres. Il est de ce fait en parfaite cohérence avec les objectifs du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et de la Déclaration du Millénaire.

2.3.4. Résultats attendus

La mise en œuvre du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication pour le développement humain, avec un impact significatif sur :

- l'amélioration de la maîtrise de la gestion du système sanitaire et du système de protection sociale ;
- la diversification des canaux d'accès aux services de santé et de protection sociale des pauvres.

2.3.5. Activités à mener

Ces activités visent à renforcer les projets déjà initiés et à initialiser de nouveaux, dans un mouvement d'ensemble cohérent, inclusif et en conformité avec les objectifs du CSLP.

Elles concernent principalement :

- la mise en place du Comité Sectoriel de Pilotage du Programme ;
- la définition de la vision du Burkina Faso sur la généralisation de l'utilisation des technologies de l'information comme moyen de modernisation du système sanitaire et de protection sociale et de facilitation de l'accès aux services offerts ;
- la réalisation d'une étude économique qui fait ressortir ce que le pays pourrait tirer s'il assurait sa transition vers une telle vision et ce que cela pourrait lui coûter ;
- l'identification des principaux obstacles et des principaux atouts pour une diversification des canaux d'accès aux services de santé et de protection sociale basée sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- la formulation de recommandations pouvant permettre de lever ces obstacles et de prendre en compte les politiques de convergence de l'UEMOA ;
- l'élaboration d'un programme cohérent, réaliste et réalisable pour la mise en place d'une plate-forme nationale « e-santé et protection sociale » ;
- la prise en compte de ce programme dans les politiques sectorielles et projets de développement ;

- l'élaboration et l'adoption d'un livre blanc sur l'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le système sanitaire national et le système de protection sociale.

2.3.6. Acquis

a) Concernant l'amélioration grâce aux NTIC, de la gestion du système sanitaire et de protection sociale

- Existence d'un réseau de communication par radio mis en place par le Ministère de la Santé pour le désenclavement de 120 formations sanitaires en zone rurale ; ce réseau est en cours d'extension à 93 autres formations ;
- Existence du projet d'interconnexion radio de toutes les directions centrales du Ministère de la santé ;
- Existence d'un système automatisé de gestion de l'information sanitaire (SNIS) ;
- Existence d'un logiciel de gestion des médicaments essentiels génériques ;
- Existence d'un logiciel de gestion des officines pharmaceutiques ;
- Existence de points d'accès à Internet dans les Directions Centrales et dans les 13 Directions Régionales du Ministère de la Santé ;
- Existence d'un Système informatique de Gestion Administrative du Personnel de la santé ;
- Existence de systèmes informatiques pour la gestion de l'hôpital Yalgado OUEDRAOGO de OUAGA, de l'hôpital pédiatrique Charles De Gaulle et l'hôpital et de l'hôpital SANOU SOURO de Bobo-Dioulasso ;
- Existence du projet de déploiement d'un logiciel de gestion des officines pharmaceutiques dans les Directions Régionales de Santé ;
- Existence de systèmes informatiques pour la gestion de la sécurité sociale au niveau de la CNSS et de la CARFO.

b) Concernant l'amélioration et la diversification, grâce aux NTIC, des canaux d'accès au système sanitaire et de protection sociale

- Existence d'une chaîne de télévision nationale et de chaînes de télévision de proximité privées pouvant diffuser des messages socio-éducatifs dans le domaine de la santé et de la protection sociale ;
- Existence d'une radio nationale, de radios régionales et de radios de proximité (privées, communautaires ou confessionnelles) pouvant diffuser des messages socio-éducatifs dans le domaine de la santé et de la protection sociale ;
- Existence d'un projet pilote de radio numérique de proximité à TANSILA, pouvant diffuser des messages socio-éducatifs dans le domaine de la santé et de la protection sociale ;
- Existence de sites WEB dans le domaine de la santé et de la protection sociale (<http://www.sante.gov.bf>, <http://www.metj.gov.bf>, <http://www.cnss.bf>, <http://www.fonction-publique.gov.bf>) ;

- Existence d'une plateforme pour la mise en ligne de contenus multimédias d'information, de sensibilisation et d'autoformation en langues nationales adaptés au niveau et aux besoins des populations les plus défavorisées, dans différents domaines dont celui de la santé et de la protection sociale ;
- Existence de cybercafés gérés par le privé et les associations, de centres multimédias gérés par les collectivités locales, de cyberpostes et de deux cyberkiosques mis en place par la SONAPOST pouvant permettre l'accès à des contenus socio-éducatifs dans le domaine de la santé et de la protection sociale ;
- Existence du projet de téléphonie rurale au niveau de l'ARTEL ayant comme objectifs :
 - offrir dans chaque chef lieu de commune rurale :
 - un point d'accès public au téléphone, à Internet et à la télé
 - un accès au téléphone, à Internet et à la télé pour la mairie
 - un accès au téléphone, à Internet et à la télé pour les services de santé
 - offrir dans chaque village un point d'accès public au téléphone, à Internet et à la télé
 - disposer d'un point d'accès au téléphone, à Internet et à la télé à une distance maximale de 5 km pour tous les habitants en zone rurale
- Existence d'une étude pour la mise en place d'un réseau convergeant voix et données à l'échelle nationale afin de répondre de façon cohérente et économique, dans le cadre de la mise en place de plateformes e-gouvernement, e-éducation et e-santé, aux besoins présents et futurs de l'administration en terme d'infrastructure moderne de communication et d'échange de données ; ce réseau vise entre autres, le développement de la télémédecine.

2.3.7. Financement déjà acquis

Montant : 50 000 \$US

Source de financement : BM (Projet de compétitivité et de développement des entreprises)

Activités financées : Plan d'action sectoriel, livre blanc

Montant : 100 000 \$US

Source de financement : PNUD (Programme d'appui à la promotion des NTIC)

Activités financées : Production de contenus multimédias

2.3.8. Coût total estimatif recherché

1,5 milliard de FCFA

2.3.9. Période ou délai d'exécution

2004 – 2006

2.3.10. Indicateurs objectivement vérifiables

- Le pourcentage de formations sanitaires informatisées ;
- L'existence d'un système national d'informations sanitaires (y compris les résultats de la recherche) accessible sur Internet et sur cédérom ;
- Le pourcentage du personnel de la santé (et en particulier de femmes) ayant un passeport NTIC ;
- Le pourcentage de directions centrales et régionales, de districts sanitaires, de formations sanitaires, de centres de recherche, de laboratoires et de pharmacies ayant accès au téléphone et à Internet ;
- Le nombre de forums électroniques et de liste de diffusion fonctionnels dans le secteur de la santé ;
- Le nombre de nouveaux contenus multimédias interactifs, de revues électroniques et d'émissions radiophoniques et télévisées en langues nationales, dans le domaine de la santé, répondant aux besoins des pauvres ;
- L'existence d'un site portail sur la santé (y compris la médecine traditionnelle) au Burkina Faso ;
- Le taux de fréquentation des sites WEB concernés ;
- Le nombre de formations sanitaires pratiquant la télésanté ;
- L'existence d'un système national d'informations (comprenant les interventions de la société civile) sur la protection sociale des pauvres accessible sur Internet ;
- L'existence d'un système informatisé pour la gestion du Fonds National de Solidarité ;
- L'existence d'une base de données à jour sur les risques et catastrophes naturelles ;
- L'existence d'un site portail sur les situations d'urgences ;
- Le taux de fréquentation des sites WEB concernés Le pourcentage du personnel chargé de la promotion et de la mise en œuvre de la protection sociale des pauvres (et en particulier de femmes) ayant un passeport NTIC ;
- Le pourcentage de directions centrales, régionale et provinciales chargées de la protection sociale ayant accès à Internet ;
- Le nombre de forums électroniques et de liste de diffusion fonctionnels dans le secteur de la promotion et de la mise en œuvre de la protection sociale des pauvres.
- Le nombre de nouveaux contenus multimédias interactifs, de revues électroniques et d'émissions radiophoniques et télévisées en langues nationales, dans le domaine des mutuelles communautaires, de la lutte contre le trafic et le travail des enfants, de la protection et de la promotion de l'enfant, de l'adolescent, de la famille et des groupes spécifiques ;
- L'existence d'un site portail sur les mutuelles communautaires, la lutte contre le trafic et le travail des enfants, la promotion de l'enfant, de l'adolescent, de la famille et des groupes spécifiques ;
- Le taux de fréquentation des sites WEB concernés ;

- Le nombre de centres de formation et d'unités de production de services basés sur les NTIC adaptés aux besoins des personnes handicapées.

2.3.11. Données institutionnelles et organisationnelles du programme

Ce programme sera coordonné par un Comité Sectoriel de Pilotage co-présidé par le Ministre de la Santé, le Ministre ayant en charge la Sécurité Sociale et le Ministre ayant en charge l'action sociale et la famille. Ce Comité Interministériel comprendra :

- le Ministre des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- le Ministre chargé des Postes et Télécommunications ;
- le Ministre chargé de l'Information ;
- le Délégué Général à l'Informatique ;
- les Présidents des Comités de Pilotage des initiatives pour la e-santé ;
- les représentants du secteur privé ;
- les représentants des prestataires de services ;
- les représentants des partenaires au développement.
- les représentants des organisations de la société civile.

Ce Comité se réunira une fois par an pour examiner les rapports d'activités (bilan et perspectives) présentés par les Présidents des Comités de Pilotage des initiatives pour la e-santé.

La gestion du projet sera assurée par une structure de projet.

2.3.12. Structures responsables ou chefs de file

- Ministère de la Santé ;
- Ministère chargé de la Sécurité Sociale ;
- Ministère chargé de l'action sociale et de la famille.

2.3.13. Structures partenaires

- Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Ministère chargé des Postes et Télécommunications ;
- Ministère chargé de l'Information ;
- Délégation Générale à l'Informatique ;
- les prestataires de services ;
- les représentants du secteur privé ;
- les organisations de la société civile ;
- les partenaires au développement.

2.4. Le programme de mise en place de la plate-forme e-services pour le développement du monde rural

2.4.1. Nature du programme

Mise en place d'applications et de services de base de la société et de l'économie de l'information.

2.4.2. Objectifs

Ce programme dont l'étude de faisabilité a été réalisée avec l'appui du CRDI s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication. Il vise la création d'un cadre de vie offrant les meilleures opportunités d'épanouissement et de développement individuel et collectif au niveau des zones rurales. Ses objectifs spécifiques sont :

- Produire en langues nationales, des contenus multimédias, des revues électroniques et des émissions radiophoniques et télévisées, d'information et de sensibilisation, sur les textes législatifs et réglementaires, les droits humains et l'éducation civique, adaptés aux besoins de toutes les couches sociales, afin de promouvoir l'éducation citoyenne ;
- Produire en langues nationales, des contenus multimédias, des revues électroniques et des émissions radiophoniques et télévisées, d'information, de sensibilisation et d'autoformation susceptibles d'améliorer la modernisation, l'efficacité et la productivité du monde rural ;
- Améliorer grâce aux NTIC la mise en œuvre du plan d'action du système d'information sur la sécurité alimentaire ;
- Renforcer les capacités des acteurs concernés par l'amélioration des systèmes de production et par la gestion (organisation, planification, collecte, traitement, diffusion et mise à jour) de l'information sur les ressources naturelles et l'environnement ;
- Améliorer l'infrastructure nationale des données à référence spatiale par :
 - une meilleure couverture du territoire national en points géodésiques de second ordre, en cartes de base à 1/50.000, en cartes pédologiques, d'occupation et d'aptitude des terres ;
 - l'implantation et la maintenance d'une station de réception de données satellitaires de basse et haute résolution ;
- Améliorer la gestion et l'utilisation de l'information sur le milieu grâce aux NTIC afin de promouvoir la valorisation des ressources naturelles et la préservation de l'environnement ;
- Améliorer grâce aux NTIC la gestion de l'aménagement du territoire et des ressources en eau potable ;
- Produire en langues nationales, des contenus multimédias, des revues électroniques et des émissions radiophoniques et télévisées, d'information, de sensibilisation et d'autoformation dans le domaine de l'amélioration du cadre de vie, de l'assainissement et de l'accès à l'eau potable adaptés aux besoins des pauvres ;

- Elargir les opportunités commerciales et d'emploi des populations rurales grâce aux NTIC ;
- Renforcer les capacités des acteurs du monde rural et notamment des couches défavorisées (en particulier des femmes et des jeunes) afin de leur permettre d'accéder à travers des structures d'accès communautaires à des informations pour le développement pouvant contribuer à la réduction de la pauvreté ;
- Renforcer les capacités et améliorer la visibilité des OSC grâce aux NTIC.

2.4.3. Contexte et justification

La contribution des nouvelles technologies de l'information et de la communication en particulier à la lutte contre la pauvreté doit être pensée comme une nécessité qui doit s'inscrire dans toute politique de promotion humaine car on irait de Charybde à Scylla si le pays doit s'installer dans le nouveau millénaire avec des citoyens majoritairement non instruits et majoritairement en marge de la société mondiale de l'information et du savoir. Dans la lutte pour le progrès, la qualité des ressources humaines est un facteur essentiel et l'ignorance un fléau social qui ralentit à la fois l'émancipation des individus et l'action de la puissance publique dans la mise en œuvre des processus de croissance.

Aussi, importe-t-il de disposer de ces moyens d'information de masse afin de permettre aux citoyens les plus défavorisés de bénéficier dans le cadre même des droits humains qui leur sont reconnus, de créneaux pour s'ouvrir au monde et à ses réalités en s'informant, pour s'éduquer et s'instruire dans le contexte de la nécessaire recherche d'une formation continue et fonctionnelle.

2.4.4. Résultats attendus

La mise en œuvre du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication pour le développement humain, avec un impact significatif sur :

- la gestion durable des ressources ;
- l'amélioration de la modernisation, de l'efficacité et de la productivité du monde rural, dans la perspective de donner au Burkina Faso de meilleures chances pour atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire.

2.4.5. Activités à mener

Elles concernent principalement :

- la mise en place du Comité Sectoriel de Pilotage du Programme ;
- la définition de la vision du Burkina Faso sur la création d'un cadre de vie en milieu rural offrant, grâce aux technologies de l'information, les meilleures opportunités d'apprentissage tout au long de la vie, d'épanouissement et de développement individuel et collectif ;
- la réalisation d'une étude économique qui fait ressortir ce que le pays pourrait tirer s'il assurait sa transition vers une telle vision et ce que cela pourrait lui coûter ;
- l'identification des principaux obstacles et des principaux atouts pour la production et la diffusion à très large échelle de l'information sur la gestion

- durable des ressources et sur l'amélioration de la modernisation, de l'efficacité et de la productivité du monde rural ;
- la formulation de recommandations pouvant permettre de lever ces obstacles et de prendre en compte les politiques de convergence de l'UEMOA ;
 - l'élaboration d'un programme cohérent, réaliste et réalisable pour la mise en place d'une plate-forme nationale « e-services pour le développement du monde rural » ;
 - la prise en compte de ce programme dans les politiques sectorielles et projets de développement ;
 - L'élaboration et l'adoption d'un livre blanc sur l'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le monde rural.

2.4.6. Acquis

a) Concernant l'amélioration grâce aux NTIC, de la gestion durable des ressources

- Existence du Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT) au niveau du Ministère de l'Agriculture, de l'Eau et des Ressources Halieutiques ;
- Existence du Programme National de Gestion de l'Information sur le Milieu (PNGIM) au niveau du Ministère de l'environnement et du cadre de vie ;
- Existence du Système National d'Information Environnemental (SNIE) au niveau du Ministère de l'environnement et du cadre de vie ;
- Existence du Système National d'Information sur les Sciences de la Terre (SNIST) du Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie ;
- Existence du projet de renforcement des capacités sur la gestion des mines et du secteur de l'environnement (PRECAGEME) au niveau du Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie ;
- Existence de la composante « Espace de Navigation et d'Information sur la Géologie, les Mines et l'Environnement » (ENIGME) du projet de Renforcement des Capacités Nationales pour la Gestion des Mines et du secteur de l'Environnement (PRECAGEME) ;
- Existence du projet de création d'un Centre de Référence et d'Information sur l'Environnement (CRIE) du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie. Ce projet vise l'interconnexion et la mise en réseau des systèmes d'information du PNGIM, du SNIE, du RIDEB, du SNIST, ... pour faire circuler l'information relative à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement ;
- Existence du projet RAFINE (Réseau Africain d'information environnementale) du Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie ; ce réseau conçu comme un programme vise le renforcement des capacités destinées à raffiner et à rehausser le niveau d'accès à l'information et à la connaissance en appui à la gestion des ressources environnementales ;
- Existence d'un projet pour la mise en place d'un Système national d'information sur la sécurité alimentaire.

b) Concernant l'amélioration, grâce aux NTIC, de la modernisation, de l'efficacité et de la productivité du monde rural

- Existence de la « Politique nationale de communication pour le développement » ;
- Existence d'un document de projet sur les « télécentres communautaires polyvalents » ;
- Existence d'une chaîne de télévision nationale et de chaînes de télévision de proximité privées pouvant diffuser des messages socio-éducatifs dans le domaine de l'amélioration de la modernisation, de l'efficacité et de la productivité du monde rurale ;
- Existence d'une radio nationale, de radios régionales et de radios de proximité (privées, communautaires ou confessionnelles) pouvant diffuser des messages socio-éducatifs dans le domaine de l'amélioration de la modernisation, de l'efficacité et de la productivité du monde rurale ;
- Existence d'un projet pilote de radio numérique de proximité à TANSILA, qui vise la promotion de l'utilisation de technologies nouvelles pouvant améliorer qualitativement la diffusion par les médias traditionnels des messages socio-éducatifs dans le domaine de l'amélioration de la modernisation, de l'efficacité et de la productivité du monde rurale ;
- Existence d'une plateforme pour la mise en ligne de contenus multimédias d'information, de sensibilisation et d'autoformation en langues nationales adaptés au niveau et aux besoins des populations les plus défavorisées, dans différents domaines dont celui de l'amélioration de la modernisation, de l'efficacité et de la productivité du monde rurale ;
- Mise en ligne de l'Administration à travers la réalisation d'un site web pour chaque département ministériel et institution présentant de façon harmonisée : les missions et l'organisation du ministère ou de l'institution, les politiques et plans de développement sectoriels, l'actualité, les informations les plus utiles et les plus sollicitées par les citoyens, les entreprises et les partenaires au développement, relatives notamment aux emplois, aux recrutements, aux formations et aux procédures administratives (c.f. <http://www.promature.gov.bf>) ;
- Existence d'une étude pour la mise en place d'un réseau convergeant voix et données à l'échelle nationale afin de répondre de façon cohérente et économique, dans le cadre de la mise en place de plateformes e-gouvernement, e-éducation et e-santé, aux besoins présents et futurs de l'administration en terme d'infrastructure moderne de communication et d'échange de données ; la mise en place d'un tel réseau couplé à la mise en œuvre d'un programme e-gouvernement et d'un programme « e-santé et protection sociale » améliorera la qualité des interactions de l'administration publique avec le monde rural ;
- Existence de cybercafés gérés par le privé et les associations, de centres multimédias gérés par les collectivités locales, de cyberpostes et de deux cyberkiosques mis en place par la SONAPOST pouvant permettre l'accès à des contenus socio-éducatifs dans le domaine de

l'amélioration de la modernisation, de l'efficacité et de la productivité du monde rurale ;

- Existence du projet de téléphonie rurale au niveau de l'ARTEL ayant comme objectifs :
 - offrir dans chaque chef lieu de commune rurale :
 - un point d'accès public au téléphone, à Internet et à la télé
 - un accès au téléphone, à Internet et à la télé pour la mairie
 - un accès au téléphone, à Internet et à la télé pour les services de santé
 - offrir dans chaque village un point d'accès public au téléphone, à Internet et à la télé
 - disposer d'un point d'accès au téléphone, à Internet et à la télé à une distance maximale de 5 km pour tous les habitants en zone rurale

c) Concernant le renforcement des e-capacités de la société civile et des couches défavorisées

- Existence d'organisations de la société civile intervenant dans le domaine du développement en milieu rural, dont certaines se sont déjà investies dans le renforcement des e-capacités de leurs membres et des couches défavorisées ;
- Existence d'un Ministère de la Promotion de la Femme, de Directions Régionales de la Promotion de la Femme et de Maisons de la Femme ;
- Existence du C.I.E.F.A. ;
- Existence de maisons de jeunes ;
- Existence de CLAC (Centres de lecture et d'action culturelles) ;
- Existence de Maisons TV5 ;
- Existence du programme P@GE de la Francophonie ;
- Existence de salles de formation aux outils Bureautiques et à Internet au sein de l'Administration et dans des structures privées.

2.4.7. Financement déjà acquis

Montant : 50 000 \$US

Source de financement : BM (Projet de compétitivité et de développement des entreprises)

Activités financées : Plan d'action sectoriel, livre blanc

Montant : 100 000 \$US

Source de financement : PNUD (Programme d'appui au développement des NTIC)

Activités financées : Production de contenus multimédias dans le domaine de l'agriculture

Montant : 120 000 \$US

Source de financement : PNUD (Programme d'appui au développement des NTIC)

Activités financées : Renforcement des capacités des OSC

2.4.8. Coût total estimatif recherché

1 000 millions de FCFA

2.4.9. Période ou délai d'exécution

2004 – 2006

2.4.10. Indicateurs objectivement vérifiables

- Le nombre de nouveaux contenus interactifs, de revues électroniques et d'émissions radiophoniques et télévisées en langues nationales sur les principaux textes législatifs et réglementaires, les droits humains et l'éducation civique, adaptés aux besoins des producteurs ruraux ;
- Le taux de fréquentation des sites WEB concernés ;
- Le nombre de nouveaux contenus multimédias interactifs, de revues électroniques et d'émissions radiophoniques et télévisées en langues nationales sur la modernisation et l'amélioration de la productivité du monde rural adaptés aux besoins des producteurs ruraux ;
- Le taux de fréquentation des sites WEB concernés ;
- Le nombre de nouveaux contenus multimédias, de revues électroniques et d'émissions radiophoniques et télévisées en langues nationales, dans le domaine de la sécurité alimentaire ;
- L'existence d'un système national d'information sur la sécurité alimentaire accessible sur Internet ;
- Le taux de fréquentation des sites WEB concernés ;
- Le pourcentage des acteurs (en particulier de femmes et d'organisations de la société civile) concernés par l'amélioration des systèmes de production ou par la gestion de l'information sur les ressources naturelles et l'environnement ayant reçu une formation adaptée sur la gestion de l'information sur les ressources naturelles et l'environnement ;
- Le pourcentage de directions centrales, régionale et provinciales du Ministère chargé de l'Environnement ayant un accès à Internet ;
- Le pourcentage d'organisations de la société civile ou spécialisées travaillant dans le domaine du renforcement des e-capacités des couches défavorisées ;
- Le nombre de cadres de concertation (y compris de forums électroniques et de liste de diffusion) fonctionnels dans le domaine de l'amélioration des systèmes de production et de la gestion de l'information sur les ressources naturelles et l'environnement.
- Le taux de réalisation du réseau géodésique de second ordre ;
- Le taux de couverture du territoire national en cartes de base à 1/50.000 ;
- Le taux de couverture du territoire national en cartes pédologiques ;
- Le taux de couverture du territoire national d'occupation et d'aptitude des terres ;

- L'existence de données de télédétection de basse et haute résolution provenant d'une station de réception installée sur le sol national ;
- L'existence d'outils et référentiels de renseignement et de gestion de la vulnérabilité et des potentialités et contraintes d'intensification et de modernisation du secteur agricole (systèmes d'informations et d'alerte sur les activités agricoles, pastorales, forestières, minières et les autres secteurs productifs de même que sur les phénomènes saisonniers tels les feux de brousse, la biomasse, etc.) ;
- Le pourcentage de directions centrales, régionale et provinciales ayant un système d'information intégré à jour pour la planification et le suivi évaluation des initiatives de développement ;
- L'existence d'un site portail et de cédéroms sur les potentialités en ressources naturelles et la préservation de l'environnement ;
- Le taux de fréquentation des sites WEB concernés ;
- L'existence d'un système d'information à jour sur l'eau potable, l'assainissement et l'habitat ;
- L'existence d'un système d'information géographique sur l'aménagement du territoire et des agglomérations urbaines couplé au système d'information sur l'eau potable, l'assainissement et l'habitat, au système d'information sur l'environnement, au système d'information sur la sécurité alimentaire et à l'entrepôt de données socio-économiques de l'INSD.;
- Le nombre de nouveaux contenus multimédias interactifs, de revues électroniques et d'émissions radiophoniques et télévisées en langues nationales, dans le domaine de l'amélioration du cadre de vie, de l'assainissement et de l'accès à l'eau potable adaptés aux besoins des pauvres ;
- Le taux de fréquentation des sites WEB concernés ;
- L'existence d'un site portail pour l'accès à l'information sur les marchés destiné aux producteurs ruraux ;
- L'existence d'un site portail sur les marchés virtuels agro-pastoraux ;
- L'existence d'un site portail sur les offres et demandes d'emplois adaptés aux besoins des populations rurales ;
- Le taux de fréquentation des sites WEB concernés ;
- Le nombre de forums électroniques et de liste de diffusion adaptés aux besoins des producteurs ruraux ;
- Le pourcentage de communes rurales ayant un centre multimédia avec un accès à Internet ;
- Le pourcentage des organisations paysannes (en particulier de femmes et de jeunes) formées à l'utilisation de ces centres multimédias ;
- Le pourcentage des Direction Régionales de la Promotion de la Femme ayant accès à Internet ;
- Le pourcentage de maisons de la femme et de maisons de jeunes ayant un centre multimédia de formation connecté à Internet ;
- Le pourcentage du personnel des OSC (et en particulier de femmes) ayant un passeport NTIC ;
- L'existence au niveau des associations et regroupements d'ONG d'un serveur WEB, d'un serveur de messagerie et d'un serveur d'accès distant dédiés aux OSC ;

- L'existence d'un site portail sur les OSC et le taux de fréquentation des sites WEB concernés ;
- Le nombre de forums électroniques de discussion fonctionnels dédiés aux OSC ;
- Le nombre d'OSC associés à des programmes de promotion de l'utilisation des NTIC.

2.4.11. Données institutionnelles et organisationnelles du programme

Ce programme sera coordonné par le Comité Sectoriel de Pilotage « e-services pour le développement du monde rural » co-présidé par le Ministre chargé de l'Agriculture, le Ministre chargé des Ressources animales, le Ministre chargé de l'Environnement, le Ministre de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation, le Ministre chargé de la Protection des Droits Humains, le Ministre chargé de la Promotion de la Femme, le Ministre de l'Information. Ce Comité Interministériel comprendra :

- le Ministre chargé de l'Energie et des Mines ;
- le Ministre chargé de l'Action Sociale ;
- le Ministre chargé de la Culture ;
- le Ministre chargé de l'Artisanat ;
- le Ministre chargé de l'Emploi ;
- le Ministre des Enseignements Secondaire Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- le Ministre des Postes et Télécommunications ;
- la Délégation Générale à l'Informatique ;
- le Secrétariat Exécutif de la Bonne Gouvernance ;
- les représentants des prestataires de services ;
- les représentants du secteur privé ;
- les organisations de la société civile ;
- les partenaires au développement.

Ce Comité se réunira une fois par an pour examiner les rapports d'activités (bilan et perspectives) présentés par les Présidents des Comités de Pilotage des initiatives pour la mise en ligne des e-services pour le monde rural.

La gestion du programme sera assurée par une structure de projet.

2.4.12. Structures responsables ou chefs de file

- Ministère chargé de l'Agriculture ;
- Ministère chargé des Ressources animales ;
- Ministère chargé de l'Environnement ;
- Ministre de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation ;
- Ministère chargé de la Protection des Droits Humains ;
- Ministère chargé de la Promotion de la Femme ;
- Ministère de l'Information.

2.4.13. Structures partenaires

- Ministère chargé de l'Energie et des Mines ;
- Ministère chargé de l'Action Sociale ;
- Ministère chargé de la Culture ;
- Ministère chargé de l'Artisanat ;
- Ministère chargé de l'Emploi ;
- Ministère des Enseignements Secondaire Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Ministère des Postes et Télécommunications ;
- Délégation Générale à l'Informatique ;
- Secrétariat Exécutif de la Bonne Gouvernance ;
- les prestataires de services ;
- les représentants du secteur privé ;
- les organisations de la société civile ;
- les partenaires au développement.

2.5. Le programme de mise en place de la plate-forme e-commerce

2.5.1. Nature du programme

Mise en place d'applications et de services de base de la société et de l'économie de l'information.

2.5.2. Objectifs

Ce programme s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication. Il vise l'amélioration de la compétitivité de l'économie. Il a pour objectifs spécifiques :

- Diffuser à l'échelle planétaire les potentialités du pays et les facilités notamment juridiques et fiscales (code des investissements, code minier, code des impôts, etc.) offertes aux opérateurs économiques afin de promouvoir les investissements ;
- Promouvoir et renforcer la présence des entreprises et des produits sur le marché mondial grâce aux NTIC ;
- Valoriser le patrimoine culturel et artistique et les potentialités touristiques grâce aux NTIC ;
- Renforcer les capacités des opérateurs économiques grâce à la e-gouvernance afin d'améliorer leur productivité et leur compétitivité ;
- Collecter, traiter et disséminer l'information économique et commerciale à partir de banques de données nationales intégrées aux grands réseaux mondiaux afin de mieux informer les opérateurs économiques et les structures de production sur les opportunités ;
- Réduire les délais et le coût des transactions commerciales et améliorer l'information sur ces transactions grâce aux NTIC.

2.5.3. Contexte et justification

Le commerce électronique connaît un succès de plus en plus retentissant et offre de réelles possibilités aux opérateurs économiques et aux consommateurs pour participer à un marché de plus en plus vaste. Plutôt que de favoriser la logique de l'exclusion, en ouvrant l'accès à des marchés plus vastes, ce nouveau type d'organisation de l'activité commerciale peut aider le pays à transformer la globalisation de l'économie en opportunités afin de réussir son intégration dans l'économie régionale et mondiale.

2.5.4. Résultats attendus

La mise en œuvre du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication pour le développement humain, avec un impact significatif sur :

- la promotion des entreprises ;
- l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale et son insertion dans l'économie régionale et mondiale.

2.5.5. Activités à mener

Elles visent à renforcer les projets déjà initiés et à initialiser de nouveaux, dans un mouvement d'ensemble cohérent, inclusif et en conformité avec les objectifs du CSLP.

Elles concernent principalement :

- la mise en place du Comité Sectoriel de Pilotage du programme ;
- la définition de la vision du Burkina Faso sur la promotion des entreprises et l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale grâce aux NTIC ;
- la réalisation d'une étude économique qui fait ressortir ce que le pays pourrait tirer s'il assurait sa transition vers une telle vision et ce que cela pourrait lui coûter ;
- l'identification des principaux obstacles et des principaux atouts pour la promotion des entreprises et l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale et de son insertion dans l'économie régionale et mondiale grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- la formulation des recommandations pouvant permettre de lever ces obstacles et de prendre en compte les politiques de convergence de l'UEMOA ;
- l'élaboration d'un programme cohérent, réaliste et réalisable pour la mise en place d'une plate-forme nationale « e-commerce » ;
- la prise en compte de ce programme dans les politiques sectorielles et projets de développement ;
- L'élaboration et l'adoption d'un livre blanc sur la promotion de l'utilisation des NTIC dans les activités commerciales et dans les industries de services.

2.5.6. Acquis

a) **Concernant la promotion des entreprises et l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale et de son insertion dans l'économie régionale et mondiale grâce aux NTIC**

- Existence du « Plan national de bonne gouvernance » dont l'un des axes majeurs concerne la promotion du secteur privé ;
- Existence du Projet d'Appui à la Compétitivité et au Développement des Entreprises ;
- Existence de l'épine dorsale du réseau Internet reliant Ouagadougou à 5 autres villes par des liaisons à 2 Mbits/sec : Bobo-Dioulasso (la capitale économique dans l'ouest du pays), Koudougou (au centre ouest), Kaya (au centre nord), Ouahigouya (au nord) et Fada N'Gourma (à l'est) ; cette épine dorsale est connectée à l'international à :
 - Ouagadougou (12 Mbits/sec pour la liaison descendante et à 6 Mbits/sec pour la liaison montante),
 - Bobo-Dioulasso (2 Mbits/sec pour la liaison descendante et à 256 kbits/sec pour la liaison montante),

- Kaya (256 kbits/sec pour la liaison descendante et à 64 kbits/sec pour la liaison montante),
soit au total 14,256 Mbits/sec pour la liaison descendante et à 6,320 Mbits/sec pour la liaison montante ;
- Existence de 6 fournisseurs d'accès à Internet (non compris la DELGI) offrant un total de 742 lignes commutées pour les accès distants et comptant au total 6 950 abonnements ;
- Existence de systèmes de facilitation des transactions bancaires au niveau des établissements financiers ;
- Existence de quelques sites web mis en place par les entreprises ;
- Existence de la maison de l'entreprise ;
- Existence d'un TRADEPOINT au niveau de l'Office National du Commerce Extérieur ;
- Existence du projet de portail philatélique (vente en ligne de timbres postaux) de la SONAPOST ;
- Existence du projet de courrier hybride de la SONAPOST ;
- Existence d'un fichier informatisé des entreprises du Burkina (fichier NERE) à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina ;
- Existence du projet de mise en place d'un Centre d'Information Juridique à la Maison de l'Entreprise qui offrira aux entrepreneurs des informations juridiques aux moyens de programmes radio, de brochures, de guides pratiques, ... ;
- Existence du projet d'informatisation du fichier du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ;
- Existence du projet d'interconnexion électronique entre le RCCM, le fichier NERE de la Chambre de Commerce et le registre des experts de la Maison de l'Entreprise ;
- Existence du projet de mise en ligne des pages jaunes de l'annuaire téléphonique ;
- Existence du site Web du SIAO qui vise la promotion de l'artisanat Africain ;
- Existence du site Web du FESPACO qui vise la promotion du Cinéma Africain ;
- Existence de sites Web sur la culture ;
- Mise en ligne de l'Administration à travers la réalisation d'un site web pour chaque département ministériel et institution présentant de façon harmonisée : les missions et l'organisation du ministère ou de l'institution, les politiques et plans de développement sectoriels, l'actualité, les informations les plus utiles et les plus sollicitées par les citoyens, les entreprises et les partenaires au développement, relatives notamment aux emplois, aux recrutements, aux formations et aux procédures administratives (c.f. <http://www.promature.gov.bf>) ;
- Existence d'une étude pour la mise en place d'un réseau convergeant voix et données à l'échelle nationale afin de répondre de façon cohérente et économique, dans le cadre de la mise en place de plateformes e-gouvernement, e-éducation et e-santé, aux besoins présents et futurs de l'administration en terme d'infrastructure moderne de communication et d'échange de données ; la mise en place d'un tel réseau couplé à la mise en œuvre d'un programme e-gouvernement

améliorera la qualité des interactions de l'administration publique avec les milieux commerciaux et industriels ;

- Existence de cybercafés gérés par le privé et les associations, de centres multimédias gérés par les collectivités locales, de cyberpostes et de deux cyberkiosques mis en place par la SONAPOST accessibles aux opérateurs économiques ou pouvant permettre l'accès aux services offerts par les entreprises.

b) Concernant de façon plus spécifique la réduction des délais et du coût des transactions commerciales et l'amélioration de l'information sur ces transactions grâce aux NTIC

- Existence du Système de gestion des opérations en Douane (SYDONIA) ;
- Existence du TRADEPOINT du Burkina au niveau de l'Office National du Commerce Extérieur ;
- Existence de Guichets automatiques de paiement dans plusieurs Banques ;
- Existence d'un système de suivi localisation des paquets et colis de DHL et de Chronopost ;
- Existence de Systèmes de transfert rapide de fond (WesternUnion, MoneyGram, mandat TELIMA de la SONAPOST) ;
- Existence de serveurs vocaux dans les banques.

2.5.7. Financement déjà acquis

Montant : 50 000 \$US

Source de financement : BM (Projet de compétitivité et de développement des entreprises)

Activités financées : Plan d'action sectoriel, livre blanc

Montant : 210 000 \$US

Source de financement : Banque Mondiale (Compétitivité et développement des entreprises)

Activités financées : Sites portail

Montant : 30 000 \$US

Source de financement : BM (Projet de compétitivité et de développement des entreprises)

Activités financées : Promotion des moyens de paiement électroniques (formation)

2.5.8. Coût total estimatif recherché

2 milliard de FCFA

2.5.9. Période ou délai d'exécution

2004 – 2006

2.5.10. Indicateurs objectivement vérifiables

- L'existence d'un site portail sur les potentialités et les facilités offertes aux opérateurs économiques ;
- Le taux de fréquentation des sites WEB concernés ;
- L'existence d'un site portail sur les entreprises, les produits, la qualité, les normes et le contrôle qualité ;
- Le taux de fréquentation des sites WEB concernés ;
- Le nombre de structures opérationnelles de promotion des transactions via Internet et d'intermédiation ;
- L'existence d'un site portail sur le patrimoine culturel et sur les sites touristiques ;
- Le taux de fréquentation des sites WEB concernés ;
- Le nombre de structures opérationnelles de promotion des transactions via Internet et d'intermédiation ;
- Le nombre de structures de soutien à la promotion des NTIC dans les PME/PMI ;
- Le pourcentage d'entreprises ayant un site WEB offrant des services en ligne ;
- Le taux de fréquentation des sites WEB concernés ;
- Le pourcentage d'entreprises informatisées ;
- L'existence d'un site portail sur la dissémination de l'information économique et commerciale destiné à informer les opérateurs économiques et les structures de production sur les opportunités ;
- Le taux de fréquentation des sites WEB concernés ;
- L'existence d'une réglementation sur le commerce électronique ;
- Le niveau de vulgarisation des moyens de paiement électronique ;
- L'existence d'un site portail sur les sites WEB marchands ;
- Le taux de fréquentation des sites WEB marchands ;
- L'existence d'un système intégré pour la facilitation des transactions commerciales ;
- Le pourcentage de baisse de la durée des opérations en douanes par rapport à la moyenne régionale, africaine et mondiale.

2.5.11. Données institutionnelles et organisationnelles du programme

Ce programme sera coordonné par le Comité Sectoriel de Pilotage « e-commerce » présidé par le Ministre chargé du Commerce, le Ministre chargé de l'Economie, le Ministre chargé de l'Emploi, le Ministre chargé de la Culture, le Ministre chargé du Tourisme, le Ministre chargé de l'énergie et des mines et le Ministre chargé des Finances. Ce Comité Interministériel comprendra :

- le Délégué Générale à l'Informatique ;

- le Ministre des Postes et Télécommunications ;
- le Secrétaire Exécutif de la Bonne Gouvernance ;
- le Président de l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers ;
- le Directeur Général de la Chambre de Commerce (CCIABF) ;
- le Directeur Général de l'Office National du Commerce Extérieur ;
- le Directeur Général de Maison de l'Entreprise du Burkina ;
- le Directeur Général du CBC ;
- le Secrétaire Permanent du SIAO ;
- le Délégué Général du FESPACO ;
- le Directeur Général de Office National du Tourisme ;
- le Directeur Général de SONAPOST ;
- les représentants des prestataires de services ;
- les représentants des organisations de la société civile ;
- les représentants des partenaires au développement.

Ce Comité se réunira une fois par an pour examiner les rapports d'activités (bilan et perspectives) présentés par les Présidents des Comités de Pilotage des initiatives pour le e-commerce.

La gestion du programme sera assurée par une structure de projet.

2.5.12. Structures responsables ou chefs de file

- Ministère chargé du Commerce ;
- Ministère chargé de l'Economie ;
- Ministère chargé de l'Emploi ;
- Ministère chargé de la Culture ;
- Ministère chargé du Tourisme ;
- Ministère chargé de l'Energie et des Mines ;
- Ministère chargé des Finances.

2.5.13. Structures partenaires

- Délégation Générale à l'Informatique ;
- Ministère des Postes et Télécommunications ;
- Secrétariat Exécutif de la Bonne Gouvernance ;
- Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers ;
- Chambre de Commerce (CCIABF) ;
- Office National du Commerce Extérieur ;
- Maison de l'Entreprise du Burkina ;
- CBC ;
- SIAO ;
- FESPACO ;
- Office National du Tourisme ;
- SONAPOST ;
- les prestataires de services ;
- les organisations de la société civile ;

- les partenaires au développement.

2.6. Le programme de création d'un environnement propice à la mobilisation du potentiel des NTIC et au développement des e-emplois : cadre légal et réglementaire, infrastructures de base, PNCD et expertise locale

2.6.1. Nature du programme

Mise en place des préalables pour la mobilisation du potentiel des nouvelles technologies de l'information et de la communication en faveur de la réduction de la pauvreté et du développement.

2.6.2. Objectifs

Ce programme s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication. Il a pour objectifs spécifiques :

- Mettre en place un cadre politique et institutionnel favorable à la promotion des technologies de l'information et de la communication et à l'émergence d'une politique de convergence du secteur des télécommunications, de l'informatique et de l'audiovisuel ;
- Mettre en place le cadre juridique de la société de l'information ;
- Renforcer l'expertise nationale et promouvoir les e-emplois et une industrie locale de services basés sur les NTIC ;
- Réduire le coût de la communication et d'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication en faisant, entre autres, appel à la solidarité numérique comme principe devant fonder la société de l'information ;
- Réduire le coût de la communication et d'accès à Internet ;
- Développer et améliorer le service public des télécommunications par une meilleure couverture nationale en infrastructures de base de télécommunications à très haut débit afin d'améliorer la circulation de l'information ;
- Apporter une réponse économiquement viable et durable aux besoins présents et futurs de communication et d'échange de données avec et au sein de l'Administration afin de permettre la mise en œuvre des programmes de la bonne gouvernance, de la décentralisation et de la modernisation du système éducatif et du système sanitaire par la mise en place : (1) d'un réseau convergent voix et données de l'Administration à l'échelle nationale et (2) des outils de gestion pouvant permettre de mieux maîtriser l'évolution de la facture téléphonique liée aux communications avec l'extérieur ;
- Mettre en place des points d'accès communautaires et/ou partagés afin d'offrir principalement aux pauvres la possibilité de communiquer et d'accéder à la société de l'information et en particulier aux informations qui peuvent renforcer leur capacité ;
- Promouvoir l'utilisation des sources d'énergie renouvelables, des logiciels libres et de toute autre technologie alternative pouvant réduire les coûts

- d'installation et d'exploitation des points d'accès communautaires et/ou partagés ;
- Etendre la couverture et améliorer le confort d'écoute des médias audiovisuels et l'accès à la presse écrite ;
 - Développer les médias et outils de communication de proximité (radios et télévisions régionales) ;
 - Promouvoir les outils et techniques de communication participative pour le développement afin de favoriser, par la diffusion de messages socio-éducatifs et de vulgarisation à destination des communautés rurales, la mobilisation sociale dans la mise en œuvre des projets et initiatives de développement à caractère local, régional ou national ;
 - Soutenir la formation et la recherche en communication participative pour le développement ;
 - Soutenir la recherche pour la production et la diffusion de contenus multimédias interactifs en langues nationales adaptés aux besoins des populations rurales alphabétisées ;
 - Renforcer les capacités des organes de presse (radio, télévision, presse écrite) publics et privés notamment par leur interconnexion au RENICOM (Réseau National d'Information et de Communication) et améliorer ainsi la circulation de l'information ;
 - Mettre en place une stratégie de communication.

2.6.3. Contexte et justification

Ce programme trouve sa justification dans le fait que la société et l'économie de l'information ne peuvent pas se construire sans :

- un cadre juridique et une politique nationale de sécurité adaptés ;
- des infrastructures de base adaptées, suffisamment développées et accessibles ;
- une expertise nationale reconnue et suffisamment développée.

2.6.4. Résultats attendus

La création des conditions requises pour la généralisation de l'utilisation des technologies de l'information dans la société, liées :

- au développement des infrastructures de base ;
- à la promotion des outils et techniques de communication participative pour le développement ;
- au cadre légal et juridique de la société de l'information ;
- au développement de l'expertise nationale, des e-emplois et d'une industrie locale de services basés sur les technologies de l'information et de la communication ;
- à la stratégie de communication.

2.6.5. Activités à mener

Elles concernent :

- la mise en place du Comité Sectoriel de Pilotage du programme ;

- la définition de la vision du Burkina Faso sur la mise en place d'une politique de convergence du secteur des télécommunications, de l'informatique et de l'audiovisuel ;
- la réalisation d'une étude économique qui fait ressortir ce que le pays pourrait tirer s'il assurait sa transition vers une telle vision et ce que cela pourrait lui coûter ;
- l'identification des principaux obstacles et des principaux atouts pour la mise en place d'une politique de convergence du secteur des télécommunications, de l'informatique et de l'audiovisuel ;
- la formulation des recommandations pouvant permettre de lever ces obstacles, de favoriser la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société et de prendre en compte les politiques de convergence de l'UEMOA ;
- l'élaboration d'un programme cohérent, réaliste et réalisable pour la mise en place des infrastructures de base, la promotion des outils et techniques de communication participative pour le développement, la mise en place du cadre légal et juridique de la société de l'information, le développement de l'expertise nationale et la promotion des e-emplois et d'une industrie locale de services basés sur les technologies de l'information et de la communication ;
- la prise en compte de ce programme dans les politiques sectorielles et projets de développement ;
- l'élaboration et l'adoption d'un livre blanc sur la mise en place d'une politique de convergence du secteur des télécommunications, de l'informatique et de l'audiovisuel ;
- l'élaboration et l'adoption d'un livre blanc sur le développement d'une expertise nationale reconnue et la promotion des e-emplois et d'une industrie locale de services basés sur les technologies de l'information et de la communication.

2.6.6. Acquis

a) Concernant le cadre institutionnel

- Existence du Ministère des Postes et Télécommunications et de l'Autorité Nationale de régulation des Télécommunications (ARTEL) ;
- Existence du Conseil Supérieur de l'Informatique (CSIF) et de la Délégation Générale à l'Informatique ;
- Existence du Ministère de l'Information et du Conseil Supérieur de l'Information (CSI).

b) Concernant la mise en place du cadre juridique de la société de l'information et de la politique nationale de sécurité

- Existence de la constitution ;
- Existence du code des personnes et de la famille ;
- Existence du code pénal ;

- Existence de la loi 051/93 /AN du 4/12/1998 portant réforme du secteur des télécommunications et prévoyant l'ouverture complète du secteur des télécommunication à partir de décembre 2005 ;
- Organisation d'un séminaire de formation « Droit & toile » en 2003 ;
- Existence d'une loi sur la protection des données personnelles élaborée par le Ministère de la Promotion des Droits Humains ;
- Existence d'un avant projet de loi sur le commerce électronique ;
- Existence d'un avant projet de statuts pour la création de l'Association Burkinabé pour la gestion du NIC (ABNIC)

c) Concernant le développement des infrastructures de base

- Existence du « Plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication » ;
- Existence de la « PNCD » ;
- Existence de l'opérateur historique, l'Office National des Télécommunications (ONATEL), société d'Etat en cours de privatisation partielle, jouissant du monopole du téléphone fixe, du télex, du télégraphe et de l'accès à l'international jusqu'en décembre 2005 ;
- Existence de deux autres opérateurs privés, CELTEL et TELECEL ainsi que d'une filiale de l'ONATEL, TELMOB, assurant le service du téléphone mobile ;
- Existence au 31 décembre 2003 de 65.000 lignes fixes et de 220.000 abonnements à la téléphonie mobile cellulaire, soit pour l'ensemble, une télédensité de 2,38 téléphones pour 100 habitants ;
- Existence de l'épine dorsale du réseau Internet reliant Ouagadougou à 5 autres villes par des liaisons à 2 Mbits/sec : Bobo-Dioulasso (la capitale économique dans l'ouest du pays), Koudougou (au centre ouest), Kaya (au centre nord), Ouahigouya (au nord) et Fada N'Gourma (à l'est) ; cette épine dorsale est connectée à l'international à :
 - Ouagadougou (12 Mbits/sec pour la liaison descendante et à 6 Mbits/sec pour la liaison montante),
 - Bobo-Dioulasso (2 Mbits/sec pour la liaison descendante et à 256 kbits/sec pour la liaison montante),
 - Kaya (256 kbits/sec pour la liaison descendante et à 64 kbits/sec pour la liaison montante),
 soit au total 14,256 Mbits/sec pour la liaison descendante et à 6,320 Mbits/sec pour la liaison montante ;
- Existence d'un parc d'ordinateurs estimé à plus de 20 000 et d'internautes estimés à plus de 30 000 ;
- Existence d'une chaîne de Télévision étatique couvrant 80% du territoire (la Télévision Nationale du Burkina - TNB), de deux chaînes de Télévision privées commerciales (Canal 3, SMTV), d'une chaîne de Télévision confessionnelle (Télé Viim Koèga), toutes les quatre basées à Ouagadougou et d'un bouquet de rediffusion d'une douzaine de chaînes internationales en MMDS, notamment TV5, CFI et Canal+ Horizons ;
- Existence de 67 radios publiques et privées dont une radio publique à couverture nationale, la Radiodiffusion Nationale du Burkina (RNB), deux radios publiques régionales à Bobo-Dioulasso et à Gaoua, deux radios

publiques de proximité (Canal Arc-en-ciel) à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, six stations locales (Diapaga, Djibasso, Gassan, Kongoussi, Orodara et Pourra) ;

- Passage en 2003 de l'analogique au numérique des équipements de la radio rurale grâce à un appui de la coopération japonaise ;
- Passage en 2004 de l'analogique au numérique des équipements de la radio nationale grâce à un appui de la coopération japonaise ;
- Existence de quatre radios internationales disposant de stations FM propres (RFI, Africa N°1 et BBC) ou émettant en synchronisation avec une radios locale (Voix de l'Amérique) ;
- Existence de plus de 100 titres dont 4 quotidiens et une dizaine d'hebdomadaires paraissant régulièrement, avec un quotidien et 2 hebdomadaires étatiques ;
- Existence du projet de réduction des coûts de communication en 2004 ;
- Existence du projet de mise en place en 2004 de boucles locales radios dans le cadre de l'extension du réseau de la téléphonie fixe ;
- Existence du projet de raccordement par fibre optique du Burkina Faso au Mali et au Niger ainsi qu'au câble sous marin « SAT3/WASC/SAFE » via le Togo, la Côte d'Ivoire et le Ghana (en cours de réalisation) ;
- Existence du projet d'extension de la bande passante Internet pour l'accès à l'international à 34 Mbits d'ici fin 2004 ;
- Existence du projet de mise en place au cours de 2004 de la technologie ADSL (Asymétric Digital Subscriber Line) afin d'offrir l'Internet haut débit aux utilisateurs ;
- Existence du projet de mise en place d'un backbone national IP voix et données à Haut débit (IP sur MPLS) ;
- Existence du projet de téléphonie rurale au niveau de l'ARTEL ayant comme objectifs :
 - offrir dans chaque chef lieu de commune rurale :
 - un point d'accès public au téléphone, à Internet et à la télé
 - un accès au téléphone, à Internet et à la télé pour la mairie
 - un accès au téléphone, à Internet et à la télé pour les services de santé
 - offrir dans chaque village un point d'accès public au téléphone, à Internet et à la télé ;
 - disposer d'un point d'accès au téléphone, à Internet et à la télé à une distance maximale de 5 km pour tous les habitants en zone rurale ;
- Existence du projet de mise en place d'un réseau convergeant voix et données à l'échelle nationale afin de répondre de façon cohérente et économique, dans le cadre de la mise en place de plate-formes e-gouvernement, e-éducation et e-santé, aux besoins présents et futurs de l'administration en terme d'infrastructure moderne de communication et d'échange de données (N.B. : un réseau gigabit Ethernet en fibre optique raccordé au réseau RESINA sera mis en place en 2004 dans ce cadre dans la zone administrative de Ouagadougou) ;

- Existence du projet pour la couverture télévisuelle du territoire national, au cours de l'année 2004, par l'installation de 12 nouvelles stations de télévision en utilisant des antennes VSAT et le renforcement de 4 anciennes ;
- Existence du projet de création de 12 stations de radios rurales régionales ;
- Existence du projet de couverture en FM de l'ensemble du territoire à partir du projet de couverture TV par satellite ;
- Existence du projet d'amélioration de l'écoute radiophonique en zone rurale par l'installation de deux (2) émetteurs ondes moyennes de 100 kw et 50 kw et un (1) émetteur FM ;
- Existence du projet de couverture autonome du territoire par la radio rurale (cf radios régionales).

d) Concernant le développement de l'expertise nationale, des e-emplois et des services basés sur les NTIC

- Existence de l'Ecole Supérieure d'Informatique (ESI) à l'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso assurant depuis 1990, un cycle de formation des ingénieurs de travaux (BAC + 3) en génie logiciel, depuis 1998, un cycle de formation des ingénieurs informaticiens de conception (BAC + 5), depuis 2000, un cycle de formation des ingénieurs de travaux (BAC + 3) en réseau et maintenance informatique, depuis 2003 un DEA sous régionale en informatique ;
- Existence depuis 2001 d'une maîtrise en mathématiques et informatique appliquées à la gestion (MIAGE) à l'Institut Burkinabè des Arts et Métiers (IBAM) ;
- Existence depuis 2004 d'une convention de partenariat avec le Consortium international e-Miage (constitué de 18 universités françaises) permettant l'accès aux formations mises en ligne par le Consortium et conduisant à la MIAGE et à des DESS en informatique ;
- Existence d'académies CISCO à l'Université de Ouagadougou et à l'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso ;
- Existence d'écoles privées délivrant des BTS en informatique de gestion et en maintenance informatique à partir 1991 (ISIG, CEFIG, ESTIF, ESCO-IGES, etc.) et des MIAGE en partenariat avec une université française (ISIG) ;
- Existence de l'Ecole Nationale des Télécommunications (ENT) qui a en charge la formation de techniciens jusqu'au niveau Bac+2 (cadres moyens) pour les propres besoins de l'ONATEL et pour les besoins des opérateurs privés ;
- Existence du Département des Arts et de la Communication à l'université de Ouagadougou ;
- Existence du Centre de Formation Professionnelle de l'Information (CFPI), qui forme au métier de journaliste et de technicien des médias (radio, télévision et presse écrite), créé par le Ministère de l'Information ;
- Existence du Programme de Relance de la Formation aux métiers de l'Image et du Son (PROFIS), créé par le ministère chargé des Arts et de la culture ;

- Existence du centre de formation de l'URTNA (ex CIERRO) ;
- Existence de plus de 3.940 télécabines privés et publiques ;
- Existence de 6 fournisseurs d'accès à Internet (non compris la DELGI) offrant un total de 742 lignes commutées pour les accès distants et comptant au total 6 950 abonnements ;
- Existence de plus de 1000 cybercafés ;
- Existence de plus de 128 entreprises agréées en qualité de fournisseurs de services informatiques employant plus de 989 personnes dont 383 techniciens.

2.6.7. Financement déjà acquis

Voir projets prioritaires transversaux.

2.6.8. Coût total estimatif recherché

Voir projets prioritaires transversaux.

2.6.9. Période ou délai d'exécution

2004 - 2006

2.6.10. Indicateurs objectivement vérifiables

- L'existence d'un cadre juridique de la société de l'information et d'une politique de sécurité ;
- Le nombre de structures de développement de l'expertise locale dans le domaine des NTIC ;
- Le nombre d'incubateurs et de structures de soutien à la promotion du télétravail et à la création de petites entreprises basées sur les NTIC (cybercafés, secrétariats publics, bureaux d'expertise comptable, bureaux d'études et de réalisations informatiques, etc.) ;
- L'existence d'un parc technologique pouvant attirer les investisseurs ;
- Le nombre de structures offrant des facilités d'accès au crédit pour les PME/PMI, les particuliers et principalement pour les enseignants chercheurs, les cadres supérieurs et les élèves et étudiants pour l'acquisition d'équipements informatiques ;
- Le pourcentage de la baisse du coût de la communication téléphonique, du coût d'accès à Internet et des taxes fiscales appliquées aux produits informatiques et dérivés et le niveau de ces coûts et taxes par rapport à la moyenne régionale, africaine et mondiale ;
- Le pourcentage de la baisse du coût d'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication obtenu dans le cadre d'accords négociés pour la mise en œuvre de la solidarité numérique comme principe de base pour la réduction du fossé numérique ;
- Le nombre de centres d'expertise et de soutien à la promotion de l'utilisation des logiciels libres ;
- Le nombre d'unités locales d'assemblage d'équipements informatiques bon marché de très bonne qualité ;

- La télédensité ;
- L'existence d'un réseau convergent voix et données de l'Administration à l'échelle nationale ;
- Le nombre de prises IP installées sur 100 bureaux au niveau des locaux de l'Administration ;
- Le taux annuel d'augmentation de la facture téléphonique liée aux communications avec l'extérieur ;
- La télédensité en zone rurale ;
- La distance maximale pour accéder à un centre d'accès communautaire en zone rurale.
- Le pourcentage des points d'accès communautaires et/ou partagés fonctionnant à l'aide des sources d'énergie renouvelables, des logiciels libres ou de toute autre technologie alternative ;
- Le taux de couverture télévisuelle du territoire national ;
- Le nombre de téléviseurs pour 100 habitants ;
- Le taux de couverture radiophonique du territoire national ;
- L'existence d'un volet communication dans tous les projets de développement du monde rural à caractère local, régional ou national ;
- Le pourcentage des programmes socio-éducatifs à la radio et à la télévision ;
- Le pourcentage de revues comportant des rubriques socio-éducatives ;
- L'existence d'un site portail sur le développement ;
- Le taux de fréquentation de ce site ;
- Le nombre de structures de formation et de projets de recherche sur la communication participative pour le développement ;
- Le nombre de personnes (et en particulier de femmes) formés aux outils et techniques de communication participative pour le développement ;
- Le nombre de projets de recherche sur la production et la diffusion de contenus multimédias interactifs en langues nationales ;
- Le pourcentage de journalistes (et en particulier de femmes) ayant un passeport NTIC ;
- Le nombre de forums électroniques et de liste de diffusion spécialisés accessibles aux journalistes ;
- Le nombre d'organes de presse raccordés au RENICOM ;
- Le nombre de revues électroniques ;
- le nombre de personnes touchées par les campagnes de sensibilisation et de formation ;
- le nombre d'abonnés à Internet ;
- le nombre d'internautes ;
- le nombre d'accès aux services en ligne ;
- la perception de l'homme de la rue sur l'utilité des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

2.6.11. Données institutionnelles et organisationnelles du projet

Ce programme sera coordonné par le Comité Sectoriel de Pilotage « création d'un environnement propice à la mobilisation du potentiel des NTIC et à la création des e-emplois » présidé par le Ministre des Postes et Télécommunication, le Ministre de l'Information, le Ministre chargé de l'emploi, le

Ministre chargé de l'énergie et le Délégué Général à l'Informatique. Ce Comité Interministériel comprendra :

- le Ministre chargé de l'Economie ;
- le Ministre chargé de l'Agriculture ;
- le Ministre chargé des Ressources animales ;
- le Ministre chargé de l'Environnement ;
- le Ministre des Enseignement Secondaires, Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- le Ministre de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation ;
- le Ministre de la Santé ;
- le Ministre chargé des Finances et du Budget ;
- le Ministre chargé de la Culture ;
- le Ministre chargé de la Protection des Droits Humains ;
- le Ministre de la Justice ;
- le Ministre chargé de la Défense ;
- le Ministre chargé de la Sécurité ;
- le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ;
- le Ministre de la Santé ;
- le Secrétaire Exécutif de la Bonne Gouvernance ;
- les représentants des opérateurs de télécommunications ;
- la SONAPOST ;
- les représentants des prestataires de services ;
- les représentants du secteur privé ;
- les représentants des organisations de la société civile ;
- les représentants des partenaires au développement.

2.6.12. Structures responsables ou chefs de file

- Ministère des Postes et Télécommunications ;
- Ministère de l'Information ;
- Ministère chargé de l'emploi ;
- Ministère chargé de l'Energie ;
- Délégation Générale à l'Informatique ;

2.6.13. Structures partenaires

- Ministère chargé de l'Economie ;
- Ministère chargé de l'Agriculture ;
- Ministre chargé des Ressources animales ;
- Ministère chargé de l'Environnement ;
- Ministère des Enseignement Secondaires, Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation ;
- Ministère de la Santé ;
- Ministère chargé des Finances et du Budget ;
- Ministère chargé de la Culture ;
- le Ministère chargé de la Protection des Droits Humains ;
- le Ministère de la Justice ;

- Ministère chargé de la Défense ;
- Ministère chargé de la Sécurité ;
- Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ;
- Ministère de la Santé ;
- Délégation Générale à l'Informatique ;
- Secrétariat Exécutif de la Bonne Gouvernance ;
- les opérateurs de télécommunications ;
- la SONAPOST ;
- les prestataires de services ;
- les représentants du secteur privé ;
- les organisations de la société civile ;
- les partenaires au développement.

3. Les huit (8) projets prioritaires transversaux

3.1. La mise en place du cadre politique et institutionnel

3.1.1. Nature du projet

Adoption de textes, mise en place et opérationnalisation de structures.

3.1.2. Objectifs

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication. Il vise :

- la mise en place d'un Conseil d'Orientation Stratégique de la Promotion de la Société de l'Information (COPSI) en lieu et place du Conseil Supérieur de l'Informatique, présidé par le Premier Ministre et regroupant les Comités Sectoriels de Pilotage des programmes, les représentants du secteur privé, de la société civile et des partenaires au développement ;
- la mise en place des Comités Sectoriels de Pilotages des différents programmes (e-gouvernement, e-éducation, etc.) ;
- la mise en place d'un Observatoire chargé de suivre l'évolution des indicateurs, d'assurer une veille technologique et juridique et d'instaurer un débat constructif et une concertation permanente (notamment par des moyens électroniques et à travers des groupes de travail spécialisés) entre les parties prenantes à la promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- la mise en place d'un cadre de concertation des partenaires financiers (Ministères chargés de l'Economie et des Finances, partenaires au développement, institutions financières et bancaires) pour la mise en œuvre du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication ;
- la redéfinition du cadre institutionnel, au regard des exigences de la société de l'information, par la mise en cohérence des missions des principaux acteurs (Conseil Supérieur de l'Information, Ministère de l'Information, Ministère des Postes et Télécommunications, Délégation Générale à l'Informatique) ;
- la mise en place de services chargés des technologies de l'information et de la communication dans les départements ministérielles et les institutions, érigés selon le cas en directions générales, directions, ou simples services et dotés de moyens humains et financiers en adéquation avec les ambitions de modernisation de l'Administration.

3.1.3. Contexte et justification

Au regard du caractère transversal du Plan de Développement de l'Infrastructure Nationale d'information et de communication, la problématique de la e-gouvernance doit être prise en compte dans les politiques et stratégies sectorielles de développement. Compte tenu de l'impact recherché simultanément sur tous les axes du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, cette prise en compte doit se faire sur la base d'un mouvement

d'ensemble cohérent et intégrateur, fondé sur le concept de « mainstreaming » en s'appuyant sur des programmes structurants.

En outre, il ne fait aucun doute que dans les années à venir, les pays qui pourront survivre aux changements profonds, rapides et imprévisibles, que les nouvelles technologies de l'information et de la communication sont en train d'engendrer, seront principalement ceux qui sauront s'adapter en s'appropriant et en utilisant ces moyens technologiques pour résoudre leurs problèmes fondamentaux et développer des avantages comparatifs.

Face à une telle réalité, le mouvement d'ensemble souhaité, pour la prise en compte de la e-gouvernance dans les politiques et stratégies sectorielles de développement, doit être soutenu par un processus permanent d'investigation sur le potentiel des nouvelles technologies de l'information et de la communication, de suivi et d'évaluation de l'impact de ces nouvelles technologies sur le développement. Ce mouvement doit aussi s'inscrire dans le cadre d'un processus continu d'adaptation aux changements en cours ou prévisibles au niveau mondial, en vue d'inventer ou de re-inventer continuellement des avantages comparatifs.

En somme, il s'agit ici de développer une véritable capacité nationale de mobilisation du potentiel des technologies de l'information et de la communication au profit du développement économique et social, de suivi, d'évaluation, d'analyse prospective et d'adaptation aux changements, notamment en favorisant la veille et le dialogue, en vue de préparer sans arrêt le pays à tirer le meilleur avantage de son insertion dans la société de l'information.

Par ailleurs, compte tenu des moyens limités du Burkina Faso, il est primordial d'œuvrer pour une adhésion des partenaires financiers (partenaires au développement, institutions financières et bancaires) à la vision développée dans le plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication afin de bénéficier, tout comme pour les autres secteurs stratégiques, de leur aide pour la mise en œuvre de la stratégie d'opérationnalisation de ce plan. Pour garantir une cohérence des interventions et éviter une dilution ou un éparpillement de cette aide, les partenaires financiers doivent pour ce secteur, caractérisé par sa transversalité et son évolution très rapide, privilégier la concertation et éviter la mise en place de programmes parallèles aux programmes définis dans le cadre de cette stratégie.

De tels objectifs ne peuvent être atteints que si le cadre politique et institutionnel chargé de la formulation des politiques de promotion, de la mise en place du cadre légal et réglementaire et du contrôle du strict respect de la réglementation par les acteurs du secteur, est cohérent. Cet aspect est d'autant plus important que la situation actuelle est la résultante de politiques de développement indépendantes de l'informatique, des télécommunications et du multimédia et est de ce fait caractérisée par le chevauchement des missions des principaux acteurs.

Aussi, importe-t-il :

- d'encadrer et d'accompagner le processus de généralisation de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication par la mise en place d'un **Conseil d'Orientation Stratégique de la Promotion de la Société de l'Information (COPSI)** et d'un **Observatoire de la Société de l'Information (OSI)** qui auront en charge le pilotage, la concertation, la mise en cohérence, la veille et l'évaluation ;
- d'instituer un **cadre de concertation des partenaires financiers** pour la mise en oeuvre du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication ;
- d'organiser le développement des applications, des services, des contenus et des infrastructures autour de **six (6) Comités Sectoriels** ayant chacun à sa charge le pilotage d'un programme structurant pouvant favoriser la prise en compte de façon cohérente des technologies de l'information et de la communication dans les politiques et plans sectoriels ;
- de redéfinir voire **restructurer le cadre institutionnel actuel** afin de mettre en cohérence les missions des principaux acteurs et de créer ainsi des conditions propices à la formulation et à la mise en oeuvre de politiques pouvant favoriser la généralisation de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication ;
- de généraliser la mise en place de **services chargés des technologies de l'information et de la communication dans les départements ministérielles et les institutions.**

3.1.4. Résultats attendus

Un environnement propice à la mise en oeuvre du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication pour le développement humain.

3.1.5. Activités à mener

Elles concernent principalement :

- L'élaboration et l'adoption de texte pour la mise en place des organes prévus ;
- La mise place et l'opérationnalisation de ces organes ;
- La relecture des missions des principaux acteurs, voire leur restructuration.

3.1.6. Financement déjà acquis

Montant : 30 000 \$US

Source de financement : PNUD (Programme d'appui à la promotion des NTIC)

Activités financées : Opérationnalisation des organes

Montant : 155 000 \$US

Source de financement : BM (Projet de compétitivité et de développement des entreprises)

Activités financées : Appui à l'élaboration de TDR pour les études à réaliser sur les plans d'action sectoriels, ateliers de validation, etc.

Montant : 310 000 \$US

Source de financement : BM (Projet de compétitivité et de développement des entreprises)

Activités financées : Appui Ministère des Postes et Télécommunications

Montant : 150 000 \$US

Source de financement : BM (Projet de compétitivité et de développement des entreprises)

Activités financées : Equipements DELGI

3.1.7. Coût total estimatif recherché

150 000 000 FCFA

3.1.8. Période ou délai d'exécution

2004 – 2006

3.1.9. Indicateurs objectivement vérifiables

- L'existence et le bon fonctionnement des organes d'encadrement et d'accompagnement du processus de généralisation de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- La mise en cohérence du cadre institutionnel actuel.

3.1.10. Données institutionnelles et organisationnelles du projet

Ce projet sera coordonné par un Comité Interministériel de Pilotage présidé par délégation par le Ministre des Postes et Télécommunications. Le Secrétariat sera assuré par le Délégué Général à l'Informatique. Ce Comité Interministériel comprendra :

- le Ministre de l'Information ;
- le Président du Conseil Supérieur de l'Information ;
- le Ministre de l'Economie et du Développement ;
- le Ministre des Finances et du Budget ;
- le Ministre du chargé du Commerce ;
- le Ministre chargé de la Culture ;
- le Secrétaire Exécutif de la Bonne Gouvernance ;
- les représentants de l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements financiers ;
- les représentants du secteur privé ;
- les représentants des prestataires de services ;
- les représentants des organisations de la société civile ;
- les représentants des partenaires au développement ;
- des personnes ressources.

3.1.11. Structure responsable ou chef de file

Premier Ministère.

3.1.12. Structures partenaires

Les Ministres et structures concernés par les six (6) Comités Sectoriels de pilotage prévus pour la mise en œuvre du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication pour le développement humain.

3.2. La sensibilisation et le renforcement des e-capacités des composantes de la société

3.2.1. Nature du projet

Sensibilisation et renforcement de capacités.

3.2.2. Objectifs

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication. Il a pour objectifs spécifiques :

- une large diffusion du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication et de la stratégie d'opérationnalisation de ce plan afin de parvenir à une mobilisation autour de cette stratégie ;
- une campagne de sensibilisation des acteurs de la vie politique, économique et sociale, en vue de les amener à comprendre :
 - les enjeux et les risques de la société et de l'économie de l'information et du savoir,
 - les conséquences des mutations en cours,
 - la nécessité pour un pays comme le Burkina de ne pas subir ces mutations inévitables à bien des égards, mais d'avoir une vision claire sur la manière dont il entend s'y engager pour tirer le meilleur parti,
 - les opportunités que les nouvelles technologies de l'information et de la communication offrent à cet effet aux individus, aux entreprises et à l'Administration,
 - et les options retenues dans le plan pour aider le pays à saisir ces opportunités ;
- une large sensibilisation et formation à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication afin de parvenir à une mobilisation de leur potentiel au profit de toutes les couches sociales.

3.2.3. Contexte et justification

Ce projet trouve sa justification dans le fait que l'insuffisance de la sensibilisation des différentes couches de la société constitue l'une des barrières les plus importantes à la promotion et à la diffusion des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

3.2.4. Résultats attendus

Un environnement propice à la mise en œuvre du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication pour le développement humain.

3.2.5. Activités à mener

Elles porteront notamment sur :

- la mise place d'un Comité Interministériel de Pilotage du projet ;
- la définition et la mise en œuvre d'un plan d'action qui intègre de façon cohérente toutes les initiatives pour la sensibilisation et le renforcement des e-capacités des différentes composantes de la société ;
- l'intégration de ce plan d'action dans les plans d'action sectoriels ;
- l'organisation d'ateliers régionaux sur le plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication pour le développement humain et sur la stratégie nationale de mise en oeuvre de ce plan ;
- l'organisation de séminaires pour des groupes cibles (les membres du Gouvernement, les Elus nationaux et locaux, les Secrétaires généraux des départements ministériels, les Hauts commissaires, les Enseignants, les acteurs du secteurs, ...) ;
- l'inscription systématique d'exposés dans les cadres de rencontres statutaires d'instances existantes (Conseil d'Administration Sectoriel des Départements Ministériels, Assemblée générale des Sociétés d'Etat, Sessions du Conseil Economique et Social, les opérateurs économiques organisés au sein de la chambre de commerce, Comités paritaires avec les pays amis, ...) ;
- l'institution et l'organisation régulière d'une Semaine Nationale de l'Internet et des technologies de l'information ;
- l'institution d'une émission télévisée mensuelle sur la société de l'information (avec un résumé dans les émissions du programme en langues nationales) ;
- l'institution d'une émission radiodiffusée mensuelle sur la société de l'information (avec un résumé dans les émissions du programme en langues nationales) ;
- la promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication à travers la presse écrite en français et en langues nationales ;
- l'organisation de campagnes de sensibilisation des entreprises (y compris les PME) sur les avantages de la e-gouvernance ;
- le renforcement des capacités des mouvements associatifs dans l'utilisation des NTIC ;
- le renforcement des capacités des femmes dans l'utilisation des NTIC ;
- le renforcement des capacités des jeunes dans l'utilisation des NTIC ;
- la réalisation d'initiatives pilotes pouvant amener les bénéficiaires à mieux comprendre et apprécier le potentiel des technologies de l'information et à favoriser la diffusion des bonnes pratiques.

3.2.6. Financement déjà acquis

Montant : 130 000 \$US

Source de financement : PNUD (Programme d'appui à la promotion des NTIC)

Activités financées : Formation et sensibilisation aux NTIC au profit des communautés rurales à travers des caravanes mobiles

Montant : 105 000 \$US

Source de financement : Banque Mondiale (Compétitivité & développement des entreprises)

Activités financées : Voyages d'études et organisation de campagnes de sensibilisation.

3.2.7. Coût total estimatif recherché

300 000 000 FCFA

3.2.8. Période ou délai d'exécution

2004 – 2006

3.2.9. Indicateurs objectivement vérifiables

- le nombre de personnes touchées par les campagnes de sensibilisation et de formation ;
- le nombre d'abonnés à Internet ;
- le nombre d'internautes ;
- le nombre d'accès aux sites WEB offrant des services en ligne ;
- la perception de l'homme de la rue sur l'utilité des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

3.2.10. Données institutionnelles et organisationnelles du projet

RAS

3.2.11. Structures responsables ou chefs de file

- La Délégation Générale à l'Informatique
- Le Ministère de l'Information
- Le Ministère des Postes et Télécommunications

3.2.12. Structures partenaires

- Le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
- Le Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique
- Le Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
- Le Ministère chargé de la Jeunesse
- Le Ministère chargé de la Promotion de la Femme
- Les opérateurs
- Les prestataires de services (ISP, cybercafés, ...)
- Les organisations de la société civile
- Les partenaires au développement.

3.3. La mise en place du cadre juridique & de la politique nationale de sécurité

3.3.1. Nature du projet

Elaboration, adoption et mise en œuvre de textes.

3.3.2. Objectifs

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication. Il vise la mise en place du cadre juridique de la société de l'information afin :

- de créer un environnement propice à la concurrence et aux investissements pouvant entraîner le développement des infrastructures de base et des services à valeur ajoutée ;
- de garantir l'accès universel aux technologies de l'information ;
- de faire du devoir d'informer un principe fondamental ;
- de garantir la liberté de la communication au public par voie électronique ;
- de réglementer le recours aux documents, signatures et transactions électroniques dans les opérations administratives et commerciales et de favoriser ainsi la dématérialisation des procédures et une plus large utilisation des moyens électroniques dans la vie quotidienne ;
- de garantir la protection de la vie privée et de la propriété intellectuelle ;
- de lutter efficacement contre la cybercriminalité.

Ce projet vise en outre la définition et la mise en œuvre d'une politique nationale de sécurité afin :

- de sécuriser les réseaux et les systèmes ;
- de garantir à tous les niveaux la protection des données stratégiques ;
- de développer une culture de la cybersécurité et de mettre ainsi en confiance l'Administration, les entreprises et les individus ;
- de former des cybergendarmes et cyberpoliciers qualifiés en quantité, capables de lutter efficacement contre la cybercriminalité.

3.3.3. Contexte et justification

La généralisation de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication comme levier du développement ne peut s'envisager sans un nouveau cadre juridique et une politique de sécurité, sécurisants pour les citoyens, les entreprises et les investisseurs.

Une telle généralisation ne peut en effet avoir de sens sans une reconnaissance de la valeur juridique des documents, des signatures, des contrats et des archivages électroniques. En outre, elle doit reposer sur des fondements juridiques qui permettent de prévenir et de lutter efficacement contre la cybercriminalité, les contenus illicites, préjudiciables à la dignité humaine et de garantir le droit à la vie privée à travers la protection des données à caractère

personnel utilisées lors des communications téléphoniques ou contenus dans des fichiers, messages ou signatures électroniques.

Le développement d'une société de l'information va aussi de paire avec le développement d'une économie de l'information et du savoir qui ne peut s'opérer sans une réglementation adaptée des monopoles et de la concurrence et une protection adéquate des droits d'auteurs.

En d'autres termes, le développement d'une société de l'information ne peut s'envisager sans un cadre juridique spécifique. Ce cadre juridique doit en particulier reposer sur un équilibre judicieux entre : (1) les droits fondamentaux et la protection des citoyens, (2) les pouvoirs d'enquête des services de répression et (5) les intérêts économiques des acteurs en présence. En outre, pour être efficace, son élaboration et son application doivent s'appuyer sur un consensus quasi universel, donc sur une forte collaboration entre le secteur public et le secteur privé, tant au niveau national qu'international, mais aussi sur des capacités techniques pluridisciplinaires adéquates dans tous les pays.

3.3.4. Résultats attendus

Un environnement propice à la mise en œuvre du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication pour le développement humain.

3.3.5. Activités à mener

Elles concernent principalement :

- L'élaboration et l'adoption des textes relatifs au cadre juridique de la société de l'information ;
- La définition et l'adoption d'une politique nationale sur la cybersécurité ;
- L'organisation de campagnes de sensibilisation/formation sur le cadre juridique de la société de l'information et sur la politique nationale sur la cybersécurité ;
- La mise en place et l'opérationnalisation des organes prévus par le cadre juridique de la société de l'information et la politique nationale sur la cybersécurité.

3.3.6. Financement déjà acquis

Montant : 80 000 \$US

Source de financement : PNUD (Programme d'appui à la promotion des NTIC)

Activités financées : Cadre juridique de la société de l'information & politique de sécurité (formation)

Montant : 35 000 \$US

Source de financement : BM (Projet de compétitivité et de développement des entreprises)

Activités financées : Cadre juridique de la société de l'information & politique de sécurité (élaboration de textes)

Montant : 2 925 000 \$US

Source de financement : BM (Projet de compétitivité et de développement des entreprises)

Activités financées : Appui ARTEL

3.3.7. Coût total estimatif recherché

150 000 000 FCFA

3.3.8. Période ou délai d'exécution

2004 – 2006

3.3.9. Indicateurs objectivement vérifiables

- L'existence d'une réglementation sur les échanges et le commerce électroniques ;
- L'existence d'une réglementation sur la protection des données personnelles ;
- L'existence d'une réglementation sur la gestion des noms de domaines ;
- L'existence d'une réglementation sur la protection de la propriété intellectuelle dans le cyberspace ;
- L'existence d'une réglementation sur la cybercriminalité ;
- L'existence d'une réglementation sur les réseaux de données et sur la téléphonie sur IP ;
- L'existence d'un mécanisme pour garantir progressivement l'accès universel aux technologies de l'information ;
- L'existence d'une politique nationale sur la cybersécurité ;
- L'existence des organes prévus dans les textes réglementaires et dans la politique nationale sur la cybersécurité ;
- Le pourcentage des fournisseurs d'accès à Internet qui répondent aux normes de sécurité ;
- Le pourcentage des réseaux d'entreprises qui répondent aux normes de sécurité ;
- Le pourcentage des cybercafés qui répondent aux normes de sécurité ;
- Le pourcentage des cybercitoyens sensibilisés aux problèmes de la cybersécurité ;
- Le nombre de cybergendarmes et cyberpoliciers.

3.3.10. Données institutionnelles et organisationnelles du projet

Ce projet sera coordonné par un Comité Interministériel de Pilotage présidé par le Ministre chargé des Postes et Télécommunications. Le Secrétariat sera assuré par le Délégué Général à l'Informatique. Ce Comité Interministériel comprendra :

- le Ministre chargé de la Protection des Droits Humains
- le Ministre de la Justice
- le Ministre chargé de la Sécurité
- le Ministre chargé de la Défense
- le Ministre du chargé du Commerce
- le Ministre chargé de la Culture

- les représentants du secteur privé ;
- les représentants des prestataires de services ;
- les représentants des partenaires au développement.
- les représentants des organisations de la société civile ;
- des personnes ressources.

3.3.11. Structure responsable ou chef de file

Délégation Générale à l'Informatique

3.3.12. Structures partenaires

- Ministère des Postes et Télécommunications
- Ministère chargé de la Protection des Droits Humains
- Ministère de la Justice
- Ministère chargé de la Sécurité
- Ministère chargé de la Défense
- Ministère du chargé du Commerce
- Ministère chargé de la Culture
- Le secteur privé
- La société civile
- Les partenaires au développement

3.4. Le renforcement de l'expertise nationale et le développement des e-emplois et d'une industrie locale basée sur les technologies de l'information et de la communication

3.4.1. Nature du projet

Renforcement de capacités.

3.4.2. Objectifs

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication. Il a pour ambition le développement d'une expertise locale reconnue autour de laquelle se construiront progressivement un pôle technologique et une industrie de services basés sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication qui allient formation, industrie et recherche. De façon plus spécifique, ce projet devra promouvoir :

- des formations initiales d'excellence de haut niveau de cadres supérieurs dans tous les domaines liés aux technologies de l'information et de la communication : télécommunications, informatique, systèmes d'information géographique, infographie et multimédia, audiovisuel, journalisme, droit de la société de l'information ;
- la formation continue des professionnels, en partenariat avec les entreprises multinationales oeuvrant dans le domaine de l'industrie des technologies de l'information et de la communication, afin d'aider les entreprises locales du secteur à développer une expertise reconnue sur des technologies de pointe et à valoriser cette expertise sur le marché international ;
- la formation à l'emploi destinée à des personnes souhaitant se reconvertir en développant des capacités professionnelles dans l'utilisation des outils liés aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- l'utilisation des logiciels libres ;
- la recherche et développement dans le domaine des technologies de l'information et de la communication en partenariat avec des équipes de recherche nationales et internationales du secteur public et privé, dans un triple but de veille technologique, de renouvellement des connaissances scientifiques et techniques, d'adaptation et de développement de technologies pour répondre aux besoins locaux ;
- le support au développement du secteur public et du secteur privé à travers des études, l'assistance conseil et l'aide à la création d'entreprises.

3.4.3. Contexte et justification

La maîtrise du développement de l'expertise locale a été la condition première de succès pour les pays en développement qui ont su amorcer ou réussir leur transition vers la société de l'information. Aussi, ce projet doit-il constituer l'élément central de la stratégie de promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'élément qui constituera à la fois la locomotive et la source nourricière de toutes les autres composantes.

3.4.4. Résultats attendus

Un environnement propice à la mise en œuvre du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication pour le développement humain.

3.4.5. Activités à mener

Elles concernent principalement :

- La mise place d'un Comité Interministériel de Pilotage du projet ;
- La définition et la mise en œuvre d'un plan d'action qui intègre de façon cohérente toutes les initiatives pour le renforcement de l'expertise nationale dans le domaine des technologies de l'information et de la communication et le développement des e-emplois et d'une industrie locale de services basés sur les technologies de l'information ;
 - L'intégration de ce plan d'action dans les plans d'action sectoriels ;
 - l'élaboration et l'adoption d'un livre blanc pour la promotion des industries de services basés sur les technologies de l'information et de la communication ;
 - la mise en place d'une politique efficace de formation des formateurs ;
 - la consolidation et la diversification des formations initiales et continues assurées par l'ESI, l'IBAM, l'ENT, le Département des Arts et de la Communication de l'université de Ouagadougou, le CFPI, PROFIS et les établissements privés dans le domaine des technologies de l'information notamment par une utilisation judicieuse des formations mise en ligne par les universités des pays développés ;
 - la création de centres d'expertise sur les logiciels libres pouvant apporter tout l'encadrement et le support techniques nécessaires à la promotion de l'utilisation de ces logiciels et favoriser l'éclosion d'une industrie locale reconnue de développement de logiciels ;
 - le renforcement des capacités managériales des entreprises du secteur ;
 - la création d'un centre technologique de référence capable de faire le lien entre la formation, l'industrie et la recherche à travers notamment :
 - le développement d'une expertise locale reconnue à travers : (1) des formations initiales d'excellence de cadres supérieurs dans tous les domaines liés aux technologies de l'information et de la communication : informatique, télécommunications, multimédia, audiovisuel et droit de la société de l'information ; (2) la formation continue des professionnels, en partenariat avec les entreprises multinationales oeuvrant dans le domaine de l'industrie des technologies de l'information et de la communication, afin d'aider les entreprises locales du secteur à développer une expertise reconnue sur des technologies de pointe et à valoriser cette expertise sur le marché international ; (3) la formation à l'emploi destinée à des personnes souhaitant se reconvertir en développant des capacités professionnelles dans l'utilisation des outils liés aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
 - la recherche et développement dans le domaine des technologies de l'information et de la communication en partenariat avec des

- équipes de recherche nationales et internationales du secteur public et privé, dans un triple but de veille technologique, de renouvellement des connaissances scientifiques et techniques, d'adaptation et de développement de technologies pour répondre aux besoins locaux ;
- l'assistance à la création d'entreprises et l'incubation de sociétés HIGH-TECH en donnant dans l'ordre la priorité aux sociétés de production de contenus multimédias éducatifs, ludiques et culturels, aux sociétés de production de logiciels et aux sociétés d'assemblage d'ordinateurs ;
 - l'assistance aux administrations et aux entreprises dans l'exécution des projets d'envergure par les entreprises du secteur selon des procédures efficaces et contrôlables ;
 - la création d'Espaces Technologiques d'Information et de Communication (ETIC) ayant pour missions :
 - la promotion de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les PME/PMI ;
 - le soutien à la création de petites et moyennes entreprises basées sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication et le télétravail (télécentres, cybercafés, salles de projection vidéo, secrétariats publics, bureaux d'expertise comptable, centres de traitement d'appels téléphoniques, ateliers de maintenance, etc.) ;
 - la création d'un parc technologique afin de favoriser par le regroupement et les facilités et avantages accordés, une émulation du secteur, l'installation de sociétés internationales et la création de ressources nouvelles par les NTIC.

3.4.6. Financement déjà acquis

Montant : 50 000 \$US

Source de financement : Banque Mondiale (Compétitivité & développement des entreprises)

Activités financées : Plan d'action, livre blanc.

Montant : 15 000 \$US

Source de financement : Banque Mondiale (Compétitivité & développement des entreprises)

Activités financées : Voyages d'études.

Montant : 245 000 \$US

Source de financement : Banque Mondiale (Compétitivité & développement des entreprises)

Activités financées : Activités pilotes pour le renforcement de l'expertise nationale et le développement d'une industrie locale basée sur les TIC.

3.4.7. Coût total estimatif recherché

1 500 millions de FCFA

3.4.8. Période ou délai d'exécution

2004 – 2006

3.4.9. Indicateurs objectivement vérifiables

- L'existence d'un livre blanc sur pour la promotion des industries de services basés sur les technologies de l'information et de la communication ;
- Le nombre de structures de développement de l'expertise locale dans le domaine des NTIC ;
- Le nombre de cadres de niveau BAC + 4 ans et plus formés par an ;
- Le nombre de projets de recherche & développement mis en place ;
- L'existence du Centre Technologique de référence ;
- Le nombre d'ETIC créés ;
- Le nombre d'entreprises créées par le Centre Technologique et les ETIC ;
- L'existence d'un parc technologique pouvant attirer les investisseurs ;
- Le nombre de structures offrant des facilités d'accès au crédit pour les PME/PMI, les particuliers et principalement pour les enseignants chercheurs, les cadres supérieurs et les élèves et étudiants pour l'acquisition d'équipements informatiques ;
- Le nombre de centres d'expertise et de soutien à la promotion de l'utilisation des logiciels libres ;
- Le nombre d'unités locales d'assemblage d'équipements informatiques bon marché de très bonne qualité.

3.4.10. Données institutionnelles et organisationnelles du projet

RAS

3.4.11. Structures responsables ou chefs de file

- la Délégation Générale à l'Informatique ;
- le Ministère des Postes et Télécommunications ;
- le Ministère de l'Information ;
- le Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur et de la recherche ;
- le Ministère chargé de l'Emploi ;
- la Maison de l'Entreprise du Burkina ;

3.4.12. Structures partenaires

- le Ministère chargé de la culture ;
- le Ministère chargé du Commerce ;
- les établissements universitaires de formation en informatique ;
- les opérateurs dans le secteur des télécommunications ;
- les grandes sociétés dans le domaine de l'Internet et de l'informatique ;
- les grands utilisateurs des NTIC ;
- les industriels du secteur ;
- les organisations de la société civile ;

- les partenaires au développement.

3.5. La mise en œuvre du Programme National de Communication pour le Développement (PNCD) et la couverture radiophonique et télévisuelle du territoire national

3.5.1. Nature du projet

Mise en place des infrastructures de base de la société et de l'économie de l'information.

3.5.2. Objectifs

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de communication pour le développement. Il a pour ambition de mettre à la portée des populations des moyens d'information afin de renforcer la décentralisation et la capacité des populations de comprendre et de s'approprier les programmes, plans et projets de développement.

Ses objectifs généraux sont :

- Promouvoir les techniques de communication pour le développement afin de favoriser, par la diffusion de messages socio-éducatifs et de vulgarisation à destination des communautés rurales, la mobilisation sociale dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets et initiatives de développement à caractère local, régional ou national ;
- Soutenir la formation et la recherche en communication pour le développement ;
- Etendre la couverture et améliorer le confort d'écoute des médias audiovisuels et l'accès à la presse écrite.
- Développer les médias et outils de communication de proximité (radios et télévisions régionales).

Il vise ainsi à :

- apporter l'information télévisuelle dans les ménages les plus reculés du pays ;
- renforcer les moyens d'expression, d'information et de communication des régions ;
- démocratiser ainsi l'accès aux grands moyens d'information ;
- répondre aux besoins d'information des différentes catégories des populations rurales et urbaines ;
- favoriser les voies de retour de l'information jusqu'aux structures centrales de décision à partir des communautés de base implantées dans les différentes provinces ;
- contribuer activement à la mise en œuvre des stratégies nationales de développement ;
- favoriser l'expression libre des populations rurales en les impliquant dans l'appréciation des questions sociales (éducation ; santé, excision, rôle de la femme, religion, protection des ressources naturelles, gestion des terroirs, production agropastorales...)

- soutenir les initiatives des organisations, associations et groupements villageois ;
- mettre à la disposition des organisations publiques et privées intervenant dans les différents secteurs du développement des méthodes et techniques éprouvées de communication et de vulgarisation ;
- renforcer les capacités.

Ce projet permettra :

- de soutenir la mise en œuvre du CSLP ;
- de soutenir le processus de décentralisation ;
- de soutenir le plan d'action de l'élevage ;
- de soutenir le plan stratégique opérationnel de croissance agricole ;
- de soutenir le Programme National de Développement Sanitaire (PNDS) ;
- de contribuer à la promotion du statut de la femme et de l'équité du genre ;
- d'appuyer les organisations paysannes ;
- de susciter l'institution d'un volet communication dans tous les projets et initiatives de développement à caractère local, régional ou national afin de favoriser les voies de retour (feedback) de l'information permettant une prise en compte des aspirations des populations concernées par le système de décentralisation de la communication sociale.

3.5.3. Contexte et justification

Le Burkina Faso est un pays enclavé dont la richesse essentielle repose sur l'agriculture et l'élevage. Peuplé de plus de dix millions d'habitants, le pays est confronté aux affres du sous-développement dont les causes et les conséquences sont d'ordre sociodémographique, économique, éducationnel et socioculturel.

Pour vaincre ces difficultés, le Gouvernement s'est assigné pour mission essentielle de bâtir une nouvelle approche de la communication avec les composantes et les acteurs de la société. Il s'agit de promouvoir la communication pour le développement en utilisant les médias modernes et traditionnels, les outils de communication de proximité et les différents canaux de diffusion de l'information pour transmettre des messages socio-éducatifs à destination des communautés de base. Fondée sur une approche participative, la communication pour le développement a l'avantage de créer des conditions de dialogue entre acteurs et partenaires au développement, de les impliquer dans un partenariat concerté et dynamique tant au niveau de la conception des projets et programmes de développement que sur le terrain lors de la mise en oeuvre.

Si le Gouvernement burkinabé s'est résolu à élaborer une politique nationale de communication pour le développement, c'est parce qu'il croit que la mobilisation des populations autour des objectifs de progrès est indispensable dans un processus de développement économique et social.

La lutte contre la pauvreté, axe fondamental du Gouvernement, l'accès aux soins de santé primaire et à l'éducation de base, la mobilisation de l'épargne et du crédit en milieu rural, la promotion des activités rémunératrices des femmes, le renforcement des capacités techniques des ressources humaines constituent des

objectifs essentiels qui justifient la mise en oeuvre d'un programme national de communication pour le développement à court, moyen et long termes.

Dans ce cadre, des stratégies de communication sectorielles permettront aux secteurs vitaux (agriculture, élevage, environnement, éducation de base, promotion de la femme, santé publique, hydraulique villageoise) d'accroître l'efficacité de leur système de communication en direction des autres acteurs du développement.

Enfin les partenaires de la coopération bilatérale et multilatérale, les Organisations non gouvernementales, les associations et groupements de producteurs trouveront, dans ce programme national, un cadre de référence unique pour leurs interventions dans le domaine spécifique de la communication pour le développement.

La télévision offre dans ce cadre des atouts très appréciables : éduquer, sensibiliser, informer grâce à l'image qui illustre le son. Moyen d'incitation sociale et de bonne gouvernance, c'est aussi un instrument de travail.

Quant aux radios diffusion nationale, rurales et régionales, elles peuvent contribuer à sensibiliser les communautés rurales et encouragent les individus, les familles et les ruraux à acquérir davantage de connaissances et de compétences pour améliorer leurs conditions de vie. Les radios régionales peuvent de façon plus particulière contribuer à la création d'un élan pour la construction d'un avenir commun régional et participent au développement national.

3.5.4. Résultats attendus

La mise en oeuvre effective de la politique nationale de communication pour le développement à travers :

- l'appui pour la mise en place de stratégies de communication pour le développement par tous les acteurs publics et privés impliqués dans la lutte contre la pauvreté ;
- la couverture télévisuelle de toutes les villes électrifiées du Burkina par l'installation de 12 nouvelles stations et le renforcement de 4 stations existantes ;
- l'installation de paraboles dans tous les villages afin de permettre la réception du signal de la Radiodiffusion Télévision du Burkina ;
- la mise en place de douze stations rurales régionales.

3.5.5. Activités à mener

Pour la mise en place d'un volet communication dans tous les projets de développement du monde rural à caractère local, régional ou national :

- Diffusion de la PNCD auprès des différentes composantes de la société, des institutions et acteurs de développement afin de parvenir à une appropriation du plan par tous les acteurs concernés ;

- Réformes juridiques et institutionnelles afin de permettre une mise en œuvre efficiente de la politique nationale de communication pour le développement ;
- Conception et exécution d'un plan de développement harmonisé des médias et des moyens de communication de proximité (radios locales, animations avec supports vidéo et audiovisuels, tableau langue, projection cinématographique, production de dessins, figurines et boîtes à images, etc.) pour l'information et l'éducation des populations en zones urbaines et rurales ;
- Réalisation de programmes d'éducation aux médias en utilisant à cet effet les différents médias en vue de rendre les citoyens plus autonomes et plus critiques à l'égard de certains programmes de presse et de médias ;
- Développement des canaux et moyens de communications de proximité ;
- Elaboration des stratégies sectorielles de communication pour le développement en prenant en compte les projets et initiatives en cours dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, des eaux et forêts, de l'environnement, de la santé, de l'action sociale, de l'hydraulique, de la promotion de la femme, etc. ;
- Renforcement des capacités des ressources humaines de tous les intervenants par la formation à la communication pour le développement ;
- Soutien de la recherche dans le domaine spécifique de la communication pour le développement ;
- Institution d'un volet communication dans tous les projets et structures de développement au niveau local, régional ou national afin de créer les conditions d'un retour d'information émanant des communautés de base.

Pour la couverture télévisuelle :

- Installation des équipements (PM) ;
- Mesures de champ électromagnétique (PM) ;
- Formation des agents ;
- Clôture des différents sites d'émission ;
- Diffusion par satellite ;
- Installation de groupe électrogène de secours.

Pour l'installation de chaque radio régionale :

- construction d'un local pour abriter l'émetteur
- construction d'une direction régionale pour abriter un studio de production, un studio de diffusion, des toilettes guérite et parking
- acquisition d'un véhicule tout terrain pour les reportages
- acquisition de matériels de studios
- acquisition d'un émetteur 6 KW FM
- acquisition d'ordinateurs connectés à Internet.

3.5.6. Financement déjà acquis

Le Ministre de l'Information a déjà programmé la construction de quatre directions régionales (Fada N'Gourma, Dédougou, Ouahigouya, et Dori recevront les équipements) dont le financement est en cours d'exécution dans le cadre de l'initiative PPTTE et du Budget Titre VI du Ministère.

Un accord de subvention de cinq (5) millions de dollars US entre le Burkina Faso et la République Chine signé le 3 décembre 2002 permet d'exécuter une partie du projet d'extension de la couverture télévisuelle, lequel ne concerne que les localités électrifiées.

Le démarrage officiel des travaux a eu lieu dans le cadre d'un contrat signé avec la société chinoise Double Advance.T. le 16 mars 2003.

Montant : 340 000 \$US

Source de financement : PNUD (Programme d'appui à la promotion des NTIC)

Activités financées : Radios communautaires

Montant : 1,300 milliards de FCFA

Source de financement : Budget national

Activités financées : 4 radios régionales

Montant : Cinq (5) millions de dollars US

Source de financement : République de Chine

Activités financées : Couverture télévisuelle

3.5.7. Coût total estimatif recherché

- 2,600 milliards de FCFA pour 8 radios régionales.
- 1, 0375 milliards de FCFA pour la couverture télévisuelle
- 1 milliard millions de FCFA pour la mise en place d'un volet communication dans tous les projets de développement du monde rural à caractère local, régional ou national

3.5.8. Période ou délai d'exécution

2004 – 2006

3.5.9. Indicateurs objectivement vérifiables

- L'existence d'un volet communication dans tous les projets de développement du monde rural à caractère local, régional ou national ;
- Le taux de participation des populations dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan de communication pour leurs projets de développement ;
- Le pourcentage des programmes socio-éducatifs à la radio et à la télévision ;
- Le pourcentage de revues comportant des rubriques socio-éducatives ;
- L'existence d'un site portail sur le développement ;
- Le taux de fréquentation de ce site
- Le taux de couverture télévisuelle du territoire national ;
- Le taux de couverture radiophonique du territoire national.

3.5.10. Données institutionnelles et organisationnelles du projet

RAS

3.5.11. Structures responsables ou chefs de file

Ministère de l'Information

3.5.12. Structures partenaires

- Ministère de Postes et Télécommunications ;
- Ministère chargé de l'Economie ;
- Ministère chargé de l'Agriculture ;
- Ministère chargé des Ressources animales ;
- Ministère chargé de l'Environnement ;
- Ministère des Enseignement Secondaires, Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation ;
- Ministère de la Santé ;
- Ministère chargé des Finances et du Budget ;
- Ministère chargé de la Culture ;
- Délégation Générale à l'Informatique ;
- Secrétariat Exécutif de la Bonne Gouvernance ;
- Le secteur privé ;
- les prestataires de services ;
- les organisations de la société civile ;
- les partenaires au développement.

3.6. La mise en place du réseau public voix & données à large bande, étendu aux zones rurales

3.6.1. Nature du projet

Mise en place d'infrastructures de base de la société et de l'économie de l'information.

3.6.2. Objectifs

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication. L'objectif global poursuivi à travers ce projet est de développer et améliorer le service public des télécommunications par une meilleure couverture nationale en infrastructures de base de télécommunications à très haut débit et par une réduction du coût de la communication et de l'accès à Internet.

De façon plus spécifique, il s'agit :

- d'installer des artères en fibre optique pour raccorder les réseaux du Burkina aux réseaux de la sous-région et du reste du monde ;
- de mettre en place des moyens de télécommunications par satellite efficaces et économiques pouvant permettre de satisfaire les besoins en matière de téléphonie rurale, radiodiffusion et télévision et d'accès haut débit à Internet ;
- de sécuriser les liaisons de transmission terrestre ;
- d'améliorer l'inter connectivité directe avec les pays de la sous région et avec le reste du monde ;
- de développer les réseaux de données et multimédias ;
- d'accroître la télé densité ;
- de baisser les coûts des services ;
- d'augmenter la fiabilité du réseau ;
- d'améliorer la maintenance et la gestion des réseaux.

3.6.3. Contexte et justification

Ce projet trouve sa justification dans le fait que l'insuffisance, l'inadéquation et le coût d'accès aux infrastructures de communication de base constituent les principales contraintes pour l'entrée du Burkina dans la société de l'information.

3.6.4. Résultats attendus

La création d'un environnement technologique propice à la mise en œuvre du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication pour le développement humain et de façon plus spécifique :

- une réduction de la fracture numérique et la prise en compte adéquate du service universel ;
- une modernisation des réseaux ;

- une amélioration de l'interconnexion aux réseaux des autres pays africains ;
- une amélioration de l'interconnexion au réseau mondial ;
- une amélioration de l'interconnexion des villes principales du pays ;
- une amélioration de l'accès aux télécommunications dans les zones rurales ;
- une réduction des coûts de transit du trafic international ;
- un développement du trafic intra africain ;
- une plus grande disponibilité et fiabilité des moyens de transmission ;
- une plus grande facilité pour la production, la retransmission, et les reportages radiophoniques et télévisuels à l'échelle du continent ;
- une expansion de l'utilisation des NTIC avec des effets bénéfiques sur le développement.

3.6.5. Activités à mener

PM

3.6.6. Financement déjà acquis

PM

3.6.7. Coût total estimatif recherché

150 milliards de FCFA (PM)

3.6.8. Période ou délai d'exécution

2004 – 2006

3.6.9. Indicateurs objectivement vérifiables (pour la période de référence)

- L'évolution de la télédensité au niveau national ;
- L'évolution de la télédensité dans les grands centres ;
- L'évolution de la télédensité en zone rural ;
- L'évolution du taux de disponibilité du réseau ;
- Le coût de la communication téléphonique par rapport à la moyenne régionale, africaine et mondiale ;
- L'évolution de la connectivité des villes à Internet ;
- L'évolution de la bande passante réservée à Internet vers l'international ;
- Le coût d'accès à Internet par rapport à la moyenne régionale, africaine et mondiale.

3.6.10. Données institutionnelles et organisationnelles du projet

RAS

3.6.11. Structures responsables ou chefs de file

Le Ministère des Postes et Télécommunications.

3.6.12. Structures partenaires

La réalisation d'un tel projet nécessite de mobiliser des investissements très importants dans un délai très court. Aussi la stratégie retenue est de s'appuyer d'une part sur la capacité d'investissement de l'opérateur historique (i.e. l'ONATEL), des opérateurs privé et sur le fonds d'accès au service universel et d'autre part, sur les diverses initiatives qui poursuivent tout ou partie des objectifs visés au niveau régional et international. Il s'agit notamment des initiatives ci-après :

- « SAT3/WASC/SAFE » qui a permis de poser un câble sous marin de fibres optiques reliant Dakar à Cape Town en longeant les côtes atlantiques des pays de l'Afrique de l'Ouest, du centre et du sud ;
- « RASCOM » qui vise la mise en place d'un système de télécommunication par satellite couvrant l'ensemble des pays africains ;
- « INTELCOM II » initié par la CEDEAO avec pour ambition de mettre à la disposition des pays membres un réseau de télécommunications fiables qui permet de supporter une gamme élargie de services dont le multimédia à large bande. Ce programme est une suite du programme INTELCOM I réalisé en 1986 ;
- « Le Programme de Télécommunications du Liptako Gourma » dont l'objectif est d'améliorer l'inter connectivité directe entre les pays membres et de moderniser les réseaux des pays concernés ;
- « TELECOMMUNICATIONS DE LA COMESSA (CEN-SAD) » qui vise à mettre à la disposition des pays membres de la COMESSA des supports directs et fiables de transmission.

Ces projets impliquent les organismes ci-après :

- L'UIT/BDT (Union Internationale des télécommunications/Bureau de Développement des Télécommunications)
- INTELSAT ;
- la CDEAO ;
- l'UEMOA ;
- l'Autorité du Développement Intégré du Liptako Gourma (ALG) ;
- la COMESSA ;
- l'ACDI ;
- l'AFD ;
- RASCOM ;
- SAT3/WASC/SAFE
- Les opérateurs des pays concernés.

Les partenaires au niveau national sont :

- l'Office Nationale des Télécommunications (ONATEL),
- les opérateurs privés de télécommunications,
- l'Autorité Nationale de régulation des télécommunications (ARTEL),
- le secteur privé.

3.7. La mise en place d'un réseau convergent voix & données de l'Administration à l'échelle nationale

3.7.1. Nature du projet

Mise en place d'infrastructures de base de la société et de l'économie de l'information.

3.7.2. Objectifs

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication. Son objectif principal est :

- d'une part, d'apporter une réponse convenablement aux besoins présents et futurs de communication et d'échange de données avec et au sein de l'Administration dans le cadre du renforcement de la bonne gouvernance, de la mise en œuvre de la décentralisation et de la modernisation du système éducatif et du système sanitaire ;
- et d'autre part, de réduire et de stabiliser le coût de la facture téléphonique de l'Administration.

De façon plus précise, ce projet permettra :

- l'amélioration de la communication au sein de l'Administration à travers la mise en place d'un système unifié pour la téléphonie, les télécopies et la messagerie électronique ;
- le déploiement à l'échelle nationale d'outils informatiques pour le renforcement des capacités nationales de gestion des ressources financières, humaines et matérielles afin de parvenir dans le cadre de la bonne gouvernance à une gestion transparente et intégrée sur toute l'étendue du territoire ;
- la mise en réseau des services concernés par la collecte des données statistiques dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, de l'élevage, de l'artisanat, du commerce et de l'industrie, de l'emploi, des ressources naturelles et des infrastructures de base, afin de faciliter la mise en place d'un entrepôt de données socio-économiques à même de renforcer les capacités nationales de gestion de l'économie ;
- le déploiement à l'échelle nationale d'outils informatiques dans les services de la Police Nationale, de la Gendarmerie, des Tribunaux de Grandes Instances et des Communes afin d'améliorer l'efficacité de l'appareil judiciaire et la gestion de l'Etat Civil, des cartes d'identités et du fichier électoral ;
- l'amélioration de la capacité du pays à répondre à la demande éducative tout en garantissant la qualité de l'enseignement à travers la mise en place d'une plate-forme nationale pour l'accès aux formations en lignes et à l'information scientifique et technique dans les universités, les lycées et les établissements de formation professionnelle ;

- la mise en réseau des hôpitaux afin d'améliorer la collaboration entre le personnel de la santé et l'accès aux médecins spécialistes grâce à la télé-médecine.

3.7.3. Contexte et justification

De 1995 à 2002, la croissance moyenne annuelle de la facture téléphonique de l'Etat a été de 15,8%. De 3 751 000 000 FCFA en 1993, elle est passée en 2002 à plus de 9 milliards de F CFA. Si cette tendance doit se poursuivre, en 2010, la facture téléphonique de l'Etat dépassera la barre des 25 milliards de FCFA par an. Un tel scénario mettra en retard les services de l'Administration dans l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication et conduira à une dégradation de la solvabilité de l'Etat, indirectement à celle de l'ONATEL et donc à la dégradation du niveau général des services rendus tant par l'Etat que par l'ONATEL.

La solution proposée pour la résolution de ce problème repose sur deux mesures principales :

- la mise en place d'un réseau convergent voix et données à très large bande à l'échelle nationale afin de permettre au sein de l'Administration une communication **sans contrainte financière** et le développement des nouveaux usages liés aux possibilités actuelles des technologies de l'information et de la communication **sans contraintes relatives à l'inexistence d'infrastructures de communication adaptées** ;
- et la mise en place d'outils de gestion pouvant permettre à l'Administration de **mieux maîtriser l'évolution de sa facture téléphonique** liée aux communications avec l'extérieur.

3.7.4. Résultats attendus

La création d'un environnement technologique propice à la mise en oeuvre du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication pour le développement humain.

3.7.5. Activités à mener

Une étude détaillée de conception et de dimensionnement de ce réseau convergent a déjà été réalisée par un cabinet spécialisé avec l'appui du PNUD et de l'UIT et a été adoptée par le Gouvernement. Cette étude a permis d'approfondir les aspects techniques, réglementaires, économiques et institutionnels liés à la mise en place du réseau.

Les activités identifiées pour la mise en oeuvre de ce projet sont les suivantes :

- Le choix par le Gouvernement du mode de financement de l'investissement ;
- La désignation par le Gouvernement des structures responsables de la gestion/exploitation non technique du réseau et des structures à qui seront confié toute ou partie de l'exploitation/maintenance technique du réseau ;
- La négociation et la signature d'un protocole d'accord avec les opérateurs pour le raccordement du réseau convergent aux réseaux publics et pour le

partage des infrastructures de base (canalisations, fibre optique notamment) ;

- Le lancement d'un appel d'offres international auprès d'intégrateurs/constructeurs ;
- L'exécution d'une phase pilote afin de mettre au point les configurations matérielles, tester tous les composants du dispositif technique de la téléphonie sur IP et élaborer les procédures de déploiement.

Le budget d'investissement de la phase pilote a été estimé idéalement à 1,8 milliards de FCFA et à 1 milliard de CFA dans une configuration minimaliste. Ce budget couvrira le raccordement des bâtiments reliés au réseau RESINA et une partie (30% environ) du projet sur Ouahigouya (ou éventuellement sur Bobo-Dioulasso). Dans cette étape il sera mis en place le prototype du gestionnaire des appels dans les deux villes. En revanche, les autres plateformes (messagerie vocale, messagerie électronique, serveur d'annuaire, et suivi de consommation) seraient installées dans la phase ultérieure de déploiement.

3.7.6. Financement déjà acquis

Montant : 509 328 UC

Source de financement : BAD (Projet d'appui à la bonne gouvernance)

Activités financées : Projet pilote

Montant : 30 000 F suisse

Source de financement : UIT

Activités financées : Projet pilote

3.7.7. Coût total estimatif recherché

10 milliards de FCFA

3.7.8. Période ou délai d'exécution

2004 – 2006

3.7.9. Indicateurs objectivement vérifiables

- Pourcentage des sites de l'Administration raccordés au réseau convergent dans les villes concernées ;
- Le nombre de prises IP installées sur 100 bureaux ;
- Nombre de postes téléphoniques installés ;
- Nombre d'ordinateurs connectés ;
- Niveau des ressources consacrées à l'exploitation du réseau convergent ;
- Le taux annuel d'augmentation de la facture téléphonique liée aux communications avec l'extérieur.

3.7.10. Données institutionnelles et organisationnelles du projet

Des structures gestionnaires représenteront les intérêts de l'Administration dans toutes les négociations à conduire avec les prestataires techniques (ONATEL,

fournisseurs de maintenance constructeur, exploitant technique, etc.). Il pourrait s'agir d'un comité interministériel Délégation Générale à l'Informatique, Ministère des Postes et Télécommunications et Ministère des Finances et du Budget.

Préalablement à la désignation des exploitants techniques, une consultation sera organisée sur la base d'un cahier des charges permettant de retenir le meilleur dispositif d'exploitation et de maintenance. Différentes formules seront examinées : délégation générale avec obligation de résultats financiers, délégation technique avec obligation de résultats techniques (Service Level Agreement), délégations partielles avec obligation de moyens.

Un cabinet international sera recruté pour assister la maîtrise d'ouvrage désignée, pendant toute la phase de mise en œuvre : préparation du dossier pour le choix des exploitants techniques, négociation pour le raccordement du réseau convergent aux réseaux publics et pour l'exploitation au mieux des possibilités actuelles ou à venir des infrastructures de l'ONATEL, assistance au moment de la rédaction définitive des termes de références de l'appel d'offre, aide au dépouillement, aide à la négociation avec le maître d'œuvre retenu, rédaction complémentaire de spécifications techniques, suivi et reporting du projet, rédaction des cahiers de recettes et participation active aux recettes proprement dites.

3.7.11. Structure responsable ou chef de file

- Délégation Générale à l'Informatique ;
- Ministère chargé des Finances ;
- Ministère des Postes et Télécommunications.

3.7.12. Structures partenaires

- Ministère chargé de l'Economie ;
- Ministère chargé de la Défense ;
- Ministère chargé de la Sécurité ;
- Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ;
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Ministère de la Santé.

3.8. La mise en place des accès communautaires et/ou partagés

3.8.1. Nature du projet

Mise en place d'infrastructures de base de la société et de l'économie de l'information.

3.8.2. Objectifs

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication. Il est complémentaire aux projets relatifs à la mise en place des applications et services de base de la société de l'information. Il vise la mise en place de points d'accès communautaires et/ou partagés afin d'offrir principalement aux pauvres la possibilité de communiquer et d'accéder à la société de l'information et en particulier aux informations qui peuvent renforcer leur capacité.

De façon plus spécifique, il s'agit :

- de mettre en œuvre un programme de développement de la téléphonie rurale afin de permettre sur toute l'étendue du territoire l'accès, dans un rayon de 5 kilomètres, au téléphone, à la télévision et à Internet ;
- de promouvoir l'utilisation de sources d'énergie alternatives afin de réduire les frais d'exploitation de ces points d'accès communautaires et/ou partagés ;
- de renforcer et de poursuivre l'installation de centres multimédias raccordés à Internet dans les communes ;
- de promouvoir l'installation de cyberpostes dans les bureaux de postes ;
- d'encourager et d'encadrer la mise en place de cybercafés par des exploitants privés et les mouvements associatifs.

3.8.3. Contexte et justification

Ce projet trouve sa justification dans le fait que la diffusion des nouvelles technologies de l'information et de la communication afin de soutenir le développement économique et social ne peut s'envisager sans une démultiplication des points d'accès de façon volontariste.

3.8.4. Résultats attendus

La création d'un environnement technologique propice à la mise en œuvre du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication pour le développement humain.

3.8.5. Activités à mener

Elles concernent principalement :

- La mise en place d'un Comité Sectoriel de pilotage du projet ;

- La définition et la mise en œuvre d'un plan d'action qui intègre de façon cohérente toutes les initiatives pour la mise en place des accès communautaires et/ou partagés ;
- L'intégration de ce plan d'action dans les plans d'action sectoriels ;
- L'appui des fournisseurs d'accès à Internet pour la formation et l'encadrement des gestionnaires des cybercafés et télécentres ;
- La mise en place d'un fonds d'appui à la création de cybercafés par des exploitants privés et les mouvements associatifs par l'octroi de crédits.

3.8.6. Financements déjà acquis

Montant : 20 000 \$US

Source de financement : Banque Mondiale (Compétitivité & développement des entreprises)

Activités financées : Elaboration d'un document de projet pour la promotion d'énergies alternatives

Montant : 3 575 000 \$US

Source de financement : Banque Mondiale (Compétitivité & développement des entreprises)

Activités financées : Téléphonie rurale

Montant : 270 000 \$US

Source de financement : PNUD (Programme d'appui au développement des TIC)

Activités financées : cyberpostes

Montant : 50 000 \$US

Source de financement : PNUD (Programme d'appui au développement des TIC)

Activités financées : Renforcement des capacités des cybercentres (Kit + portail)

3.8.7. Coût total estimatif recherché

3 262 millions de FCFA

3.8.8. Période ou délai d'exécution

2004 – 2003

3.8.9. Indicateurs objectivement vérifiables (pour la période de référence)

- La télédensité en zone rurale ;
- La distance maximale pour accéder à un centre d'accès communautaire en zone rurale ;
- Le pourcentage des communes ayant un centre multimédia ;
- Le pourcentage des bureaux de postes équipés de cyberpostes ;
- Le nombre de points d'accès pour 100 habitants dans les communes ;
- L'existence d'un kit de formation des gestionnaires de cybercafé et de télécentres ;
- Le nombre de fonds d'appui à la création de cybercafés par des exploitants privés et les mouvements associatifs par l'octroi de crédits.

3.8.10. Données institutionnelles et organisationnelles du projet

Ce projet sera coordonné par un Comité Interministériel de Pilotage co-présidé par le Ministre chargé des Postes et Télécommunications et le Délégué Général à l'Informatique. Ce Comité Interministériel comprendra :

- le Ministre chargé de l'Information ;
- le Ministre chargé de la Décentralisation ;
- le Ministre chargé de l'Enseignement de Base et de l'Aphabétisation ;
- le Ministre chargé de la Santé ;
- les Présidents des Comités de Pilotage des initiatives pour la mise en ligne des e-services pour le monde rural ;
- les représentants du secteur privé ;
- les représentants des prestataires de services ;
- les représentants des partenaires au développement.
- les représentants des organisations de la société civile.

Ce Comité se réunira une fois par an pour examiner les rapports d'activités (bilan et perspectives) présentés par les Présidents des Comités de Pilotage des initiatives pour la mise en place des accès communautaires et/ou partagés.

La gestion du projet sera assurée par une structure de projet.

3.8.11. Structures responsables ou chefs de file

- Le Ministre chargé des Postes et Télécommunications ;
- La Délégation Générale à l'Informatique.

3.8.12. Structures partenaires

- le Ministère chargé de l'Information ;
- le Ministère chargé de la Décentralisation ;
- le Ministère chargé de l'Enseignement de Base et de l'Aphabétisation ;
- le Ministère chargé de la Santé ;
- le secteur privé ;
- les prestataires de services ;
- les partenaires au développement ;
- les organisations de la société civile.

4. Synthèse de l'évaluation financière des besoins pour la période 2004-2006

	PNUD / PDNTIC (en milliers \$US)	PNUD / PC- SEB (en milliers \$US)	PNUD / PRGE (en milliers \$US)	BM / DELGI (en milliers \$ US)	BM / MPT (en milliers \$ US)	BM / CED (en milliers \$ US)	BAD (en milliers de \$US)	UE (en milliers de \$US)	CHINE (en milliers de \$US)	Gvt (en milliers de \$US)	Mobilisé (en \$ milliers de US)	A trouver (en millions de FCFA)
E-Gouvernement	365			70			1 250	450			2 135	4 000
E-Education	0	1 000		50		2 600					3 650	2 500
E-Santé	100			50							150	1 500
E-Services pour le monde rural	220			50							270	1 000
E-Commerce	0			290							290	2 000
Mise en place du cadre politique et institutionnel	30			305	310						645	150
Sensibilisation	130			105							235	300
Cadre réglementaire & politique nationale de sécurité	80			20	2 925						3 040	150
Renforcement de l'expertise locale	0			310							310	1 500
Pgme national de la communication pour le dev.	340			0					5 000	2 000	7 340	4 638
Réseau voix & donnée de l'administration	0			0			650				650	10 000
Accès communautaires et/ou partagés	320			20	3 575						3 915	3 262
TOTAL	1 585	1 000	0	1 270	6 810	2 600	1 900	450	5 000	2 000	22 630	31 000

